

**iiied**

INSTITUT  
INTERNATIONAL  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
ET LE  
DEVELOPPEMENT  
(IIED)

**Essai sur les ONG - Série n° 2**

**LES ONG ET LE  
SECTEUR INFORMEL  
EN AFRIQUE**

Quels types de  
relations et pour  
quel but?

---

Par  
**Aboudou Touré CHEAKA**  
&  
**Florentin NANGBE**

**Janvier 1998**

# **LES ONG ET LE SECTEUR INFORMEL EN AFRIQUE**

**Quels types de relations et pour quel but ?**

*Par*

*Aboudou Touré CHEAKA*

*&*

*Florentin NANGBE*

Janvier 1998

**CHEAKA Aboudou Touré** est docteur en sociologie de développement, Directeur de l'Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative (Cotonou) et Président du Réseau d'Appui au Développement des Capacités pour les Coopératives (RADEC-COOP).

**NANGBE Florentin** est Maître en sociologie, spécialisé en dynamique des organisations, chercheur-consultant au Centre Intercompétence de Recherche et d'Analyse en Dynamique des Organisations, Africaines (CIRADOA) et Président du Cercle International pour une Gestion Stratégique et Participative en Afrique (CIGeSPA).

Les opinions émises n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions officielles de l'IBED.

## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Introduction</b>   | <b>4</b>  |
| <b>1 - QUEST-CE QUE LE SECTEUR INFORMEL?</b>                            | <b>6</b>  |
| <b>1.1 - Les caractéristiques fondamentales du secteur informel</b>     | <b>6</b>  |
| 1.1.1. Sa spontanéité   | 6         |
| 1.1.2. Sa capacité d'autorégulation                                     | 7         |
| 1.1.3. L'absence de données statistiques                                | 7         |
| 1.1.4. L'absence de cadre juridique d'évolution                         | 8         |
| 1.1.5. Son manque d'intérêt fiscal                                      | 8         |
| <b>1.2 - Les dangers de l'idéalisation du secteur informel</b>          | <b>9</b>  |
| 1.2.1. Des risques réels de développement de la corruption              | 10        |
| 1.2.2. La protection juridique insuffisante des acteurs                 | 10        |
| 1.2.3. La difficulté de planification stratégique                       | 11        |
| 1.2.4. L'inadéquation aux exigences de la mondialisation                | 11        |
| <b>2 - LA RAISON D'ETRE DES ONG</b>                                     | <b>12</b> |
| <b>2.1 - L'ONG, est-ce une donnée objective?</b>                        | <b>12</b> |
| 2.1.1. Sur le plan idéologique  | 13        |
| 2.1.2. Sur le plan politique  | 15        |
| 2.1.3. Sur le plan stratégique  | 16        |
| <b>2.2 - Les atouts réels des ONG</b>                                   | <b>17</b> |
| 2.2.1. L'appui de proximité   | 17        |
| 2.2.2. Les méthodes d'intervention plus participatives                  | 18        |
| 2.2.3. La souplesse de l'approche                                       | 19        |
| 2.2.4. L'esprit innovateur  | 19        |
| <b>2.3 - Mais des limitations toutes aussi réelles</b>                  | <b>20</b> |
| 2.3.1. L'absence de vision globale du développement                     | 20        |
| 2.3.2. La faible capacité institutionnelle et organisationnelle         | 21        |
| 2.3.3. L'insuffisance de professionnalisme                              | 22        |
| 2.3.4. La dépendance chronique du financement extérieur                 | 24        |
| <b>3 - LA DUPLICATE NATURELLE ENTRE ONG ET SECTEUR INFORMEL</b>         | <b>27</b> |
| <b>3.1 - Une origine commune</b>  | <b>26</b> |
| <b>3.2 - La contribution des ONG à la promotion du secteur informel</b> | <b>28</b> |
| 3.2.1. L'appui au développement de la culture de l'autopromotion        | 29        |
| 3.2.2. L'appui au renforcement des capacités organisationnelles         | 30        |
| 3.2.3. L'appui au développement de l'entrepreneuriat                    | 30        |
| <b>Conclusion : Quelle politique en faveur du secteur informel?</b>     | <b>32</b> |

## INTRODUCTION

Le paradoxe du XXe Siècle finissant se traduit par l'inadéquation incompréhensible entre les progrès extraordinaires de la science et les nombreux problèmes de développement auxquels se trouve encore confrontée l'humanité. Il y a quelques mois, le monde entier applaudissait tout éberlué et admiratif, devant les prouesses de la sonde « Space Finder » sur la planète Mars. Pendant ce temps, des millions de personnes de par le monde étaient occupées à s'affairer autour de milliers de malades alités à cause du « tout petit moustique » et peut-être malheureusement, à enterrer d'autres milliers de morts causés par les succès de la technologie scientifique, à savoir entre autres, les mines antipersonnel et les missiles de différents calibres. Tellement la question du développement reste si entière qu'on peut se demander si l'Homme n'a pas trop pensé « aux choses » et moins à l'homme? Le présent essai s'inscrit en ligne droite dans la réflexion que l'Institut International pour l'Environnement et le Développement a engagée autour de la problématique du développement durable à l'aube du XXIe Siècle.

Depuis le début des années 1980, il semble que l'unanimité soit faite sur l'échec de l'Etat en tant que principal promoteur et gestionnaire du processus de développement économique et social surtout dans les pays dits du tiers monde. Alors qu'au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, tous les pays occidentaux candidats à la coopération internationale, étaient convaincus que seul l'Etat pouvait offrir les garanties nécessaires à la mobilisation et à l'utilisation rationnelle des sommes importantes que nécessitait le développement des jeunes nations en construction après des décennies de domination coloniale. La conviction était telle que l'Etat apparaissait comme l'interlocuteur crédible et valable pour négocier les conventions de financement à partir des plans de développement qu'il était le seul habilité à préparer et à soumettre aux bailleurs de fonds. Tant est si bien que les pays occidentaux pourvoyeurs d'aide ont mis en place des agences ou offices spécialisés dans l'appui/conseil aux jeunes Etats africains en matière d'élaboration et de gestion de plans quinquennaux de développement, surtout dans les pays francophones au Sud du Sahara avec, comble d'ironie, des prévisions de dates de « décollage » de ces pays. Sur la base de ces plans de développement, les pays occidentaux ont investi des sommes colossales avec une armada impressionnante de « coopérants » chargés de piloter les divers programmes d'action et donc, de garantir leur réussite. Deux décennies après, les constats ont été plutôt très amers. L'on s'est rendu compte du caractère inopérant des plans de développement que, dans la plupart des cas, se sont résumés en un catalogue de projets trop généraux et donc suffisamment vagues pour être réellement efficaces. La crise économique encore persistante des années 1980, a conduit les bailleurs de fonds avec les Institutions de Breton Wood en tête, à se démarquer des plans à long terme au profit de programmes triennaux sectoriels. Dans le même temps, ces bailleurs de fonds ont commencé à être suspicieux à l'égard de l'Etat en temps que principal acteur du développement. Mieux, l'Etat, hier interlocuteur incontournable et indispensable, est aujourd'hui taxé de budgétivore et de milieu de culture de la corruption. D'où la nécessité de rechercher de nouveaux acteurs de développement en dehors des structures étatiques stricto sensu. Apparaît alors le concept du non gouvernemental.

Puisque l'Etat, dit-on, n'a pas été capable de promouvoir un véritable développement dans les pays concernés, il fallait donc rechercher au sein de ce qu'il est convenu d'appeler la société civile, de nouveaux interlocuteurs et acteurs de développement. D'autant plus que pendant des décennies, le constat est que les efforts de développement n'ont concerné que le secteur dit moderne, c'est à dire, toutes les activités économiques promues dans le cadre d'unités de production soit contrôlées par l'Etat, soit privées et juridiquement établies au nom de la législation officielle. Pendant ce temps, un large secteur d'activités toutes aussi économiques se développait en marge des schémas officiels établis, avec comme acteurs, la majorité des agents économiques des pays concernés. Mais la caractéristique fondamentale de l'économie dite moderne et qui a longtemps intéressé l'Etat et ses partenaires au développement, est qu'elle repose essentiellement sur les produits agricoles exportables en Occident ou sur des produits de substitution à faible valeur ajoutée que les pays du Nord ne trouvent aucun intérêt à fabriquer chez eux, en raison du rapport coût /résultats défavorable. Aussi, s'est-il avéré plus économique pour ces derniers pays de délocaliser les entreprises de ces produits qui ont la particularité de demander une main d'oeuvre abondante et fort coûteuse et, par voie de conséquence, d'être peu rentables. Par contre, le rapport devient très positif en pays du Sud où la main-d'oeuvre coûte moins cher. Pourtant, leur transfert dans ces pays apparaît toujours comme une aubaine pour eux, puisqu'il n'est point difficile de convaincre les gouvernants du potentiel d'offre d'emplois que cela représente, pour une jeunesse de plus en plus nombreuse, instruite et donc menaçante pour la paix sociale face au chômage. Raison pour laquelle les hommes politiques ne tarissent pas d'éloges et de discours ronflants lorsqu'un pays du Nord, pour rendre service à sa propre économie, décide de faire un cadeau - en réalité empoisonné - à un pays pauvre en lui transférant ses entreprises les moins rentables. On peut donc dire que pendant longtemps, l'aide au développement international n'a pas préparé les pays africains en particulier, à se doter d'une économie moderne digne de ce nom, c'est à dire performante et capable de créer de la valeur ajoutée significative pour soutenir leurs propres capacités d'autofinancement. Il n'est donc pas étonnant qu'avec la crise économique généralisée et persistante, la détérioration des termes de l'échange ait définitivement ruiné les chances pour les pays africains de refinancer leur développement à partir de leurs produits d'exportation agricoles. Du coup, le mythe d'un secteur moderne ou d'une économie dite formelle tombe. On découvre par hasard, sinon par enchantement, qu'il existe une autre forme d'économie jusque là inconnue, ou du moins non suffisamment prise en compte. Il s'agit de l'économie du secteur dit informel pour les uns et non structuré pour les autres.

La nécessité de trouver des voies alternatives pour accélérer le processus du développement dans les pays pauvres, a amené la communauté internationale à focaliser la réflexion sur cette économie informelle et sur les organisations non gouvernementales comme nouveaux acteurs peut-être plus crédibles et plus performants que ne l'a été l'Etat providentiel d'hier.

Notre démarche consistera à expliciter les trois domaines de réflexion ci-après:

- ◆ qu'est-ce que le secteur informel ?
- ◆ la raison d'être des ONG
- ◆ les relations fonctionnelles ou duplicité naturelle entre le secteur informel et les ONG

## **1 - QU'EST-CE QUE LE SECTEUR INFORMEL?**

Il n'est pas de notre propos de mener ici un débat scientifique, ni contradictoire sur la question du secteur informel en tant qu'objet de recherche, mais de donner notre propre appréhension de la réalité telle que nous la concevons et la vivons dans le quotidien. Certes, beaucoup d'études ont déjà été consacrées à ce sujet par d'éminentes personnes et institutions de recherche, soit à des fins de réflexion intellectuelle ou à titre utilitaire dans des programmes d'action de développement. Mais la question qui subsiste est de savoir si le secteur informel est un champ d'opération qui nécessite une stratégie de promotion ou alors, est-ce une donnée anachronique de la vie économique qui requiert des actions correctives? Dans l'un ou l'autre cas, l'approche intellectuelle et pratique de la question se posera en termes différents. Pour notre part, essayons de comprendre ce qu'est le secteur informel avant toutes considérations.

### **1.1 - Les caractéristiques fondamentales du secteur informel africain**

Entre plusieurs critères possibles de définition ou de caractérisation du secteur informel, nous en retiendrons les cinq ci-dessous qui nous semblent plus déterminants.

#### ***1.1.1. - Sa spontanéité***

Contrairement aux idées reçues qui tendraient à faire croire que le secteur informel est la résultante de la crise économique des années 1980, donc un phénomène récent, nous soutenons que l'essentiel de l'économie africaine a été de tout temps basé sur l'informel. C'est plutôt le secteur formel qui est un fait nouveau grâce à l'action des gouvernements qui ont voulu se donner les moyens d'identifier les agents économiques imposables pour les besoins de rentrée fiscale. Autrement, l'écrasante majorité des activités à but économique des citoyens a été toujours promues sur une base informelle. Les plus grands secteurs de production et de distribution des biens et services en Afrique relèvent de l'agriculture et du commerce des produits manufacturés d'importation. Dans ces deux domaines, les opérateurs économiques, pour la plupart analphabètes, créent et gèrent leurs entreprises sans qu'il leur apparaisse nécessaire de recourir à quelques modalités d'ordre juridique que ce soit. Aucune exploitation agricole de niveau paysan ne fait l'objet d'un quelconque enregistrement dans l'esprit du code commercial ou de création des entreprises. Et pourtant, les gouvernements et les partenaires au développement s'en sont si bien accommodés depuis des décennies qu'il n'a pas paru nécessaire à leurs yeux de poser leur caractère légal ou non. Les échanges commerciaux à l'intérieur d'un pays et entre plusieurs pays africains ont de tout temps reposé sur des relations informelles entre l'offre et la demande. C'est donc dire que le secteur dit aujourd'hui informel, est en réalité la base essentielle de l'économie dans presque tous les pays en Afrique. De ce point de vue, il n'y a rien d'extraordinaire à découvrir la présence et l'importance de ce secteur qui naît et se développe de façon spontanée et autonome. Le vrai problème au contraire est qu'actuellement, la crise économique a ouvert les yeux et des gouvernants des pays pauvres, et des bailleurs de fonds sur cette réalité intangible jusque là ignorée dans les périodes de «vaches grasses». Le secteur informel n'a donc jamais fait l'objet d'une politique conscient ni d'encouragement, ni de promotion de la part des États. Il s'est imposé de lui-même

### ***1.1.2 - Sa capacité d'autorégulation***

S'étant développée dans la spontanéité, l'économie informelle s'accommode difficilement aux mesures officielles de régulation. De manière générale, la logique opérationnelle du secteur informel est déterminée par la pression des besoins immédiats et circonstanciels. Dans ce sens, il répond mieux aux besoins réels des populations et s'adapte constamment à la fluctuation de leurs besoins sans que l'intervention des pouvoirs publics soit nécessaire. C'est à la fois sa force et sa faiblesse. En contribuant à satisfaire ponctuellement les besoins des gens, il se présente comme utile au moment où l'on a besoin de lui. Il colle, comme on le dirait, à la réalité. Mais dans le même temps, le secteur informel a du mal à d'inscrire dans le cadre d'une politique cohérente de développement à long terme. Les activités de production et d'échange se régulent au fur et à mesure de la pression et de la résolution des besoins et éprouvent beaucoup de difficultés à se soumettre à une planification à long terme. Cet état de choses explique l'alternance chronique de périodes de surabondance et de pénurie totale d'un même produit. L'offre et la demande ne sont interdépendantes que par rapport aux contingences, non du consommateur, mais des aléas climatiques et temporels qui rythment la production. En définitive, cette autorégulation ne cadre pas avec une dynamique linéaire d'évolution de l'économie en général.

### ***1.1.3 - L'absence de données statistiques***

De par sa définition, le secteur informel n'est pas régi par un cadre institutionnel qui permette de suivre de manière régulière ses activités ni son évolution. C'est autant dire que les activités informelles échappent à tout système d'information de gestion officiel. N'étant pas évaluable, le secteur informel n'a jamais pu faire partie des statistiques officielles. Ce qui amène à se poser la question de la fiabilité des indicateurs économiques qui ont servi pendant longtemps à projeter le développement des pays africains dans des plans à long et moyen termes élaborés par les gouvernements avec l'aide des experts internationaux en majorité fournis par les pays occidentaux. Même aujourd'hui encore, la non disponibilité d'informations fiables sur le secteur majoritaire de l'économie, c'est à dire du secteur informel, rend aléatoires les projections des tendances macro-économiques des pays concernés. On se retrouve toujours dans la situation paradoxale de voir les prévisions de développement reposer sur les seules données du secteur minoritaire de l'économie dite moderne ou du secteur formel. Le problème devient encore plus critique aujourd'hui si l'on tient compte de la position de plus en plus marginale de l'Etat dans les secteurs économiques qu'il contrôlait naguère et qui lui fournissaient un tant soit peu, quelques statistiques plus ou moins fiables. Il n'est donc pas étonnant que la plupart des plans de développement n'aient produit aucun résultat probant, dans la mesure où les bases de leur élaboration n'ont porté que sur des données économiques partielles, sinon fausses. L'insaisissabilité des données statistiques du secteur informel est rendue encore plus difficile du fait que les activités économiques prises en compte, sont à la fois très fluctuantes et non réglementées. Il est encore plus significatif de noter que, lorsque certaines activités de production de biens et de services en amont, pour une raison ou pour une autre, en viennent à être réglementées, celles de distribution en aval sont, quant à elles, en majorité dans le secteur informel ou vis versa.



### ***1.1.4 - L'absence de cadre juridique d'évolution***

Il va de soit que l'informel échappe à la réglementation et donc à tout cadre juridique établi. Cela dit, il ne faudrait pas croire que le secteur informel ne dispose d'aucune réglementation en soit. La pratique des tontines en microfinance dans les pays africains et plus encore au Cameroun, montre à quel point les acteurs se dotent de règles communies de fonctionnement qui, dans certains cas, sont même plus draconiennes que la réglementation officielle du secteur financier. La différence est que ces règles sont pour la plupart non écrites. L'informel n'est donc pas synonyme d'absence de codification des pratiques, ni de manque de logique intrinsèque. Mais il est évident que toute activité ne répond à la définition d'informelle que pour autant qu'elle ne s'inscrit pas dans le dispositif légal et réglementaire officiel. Dans ce sens, les acteurs opèrent très souvent à leurs risques et périls. C'est d'ailleurs le plus gros inconvénient de tout ce qui est informel ou qui évolue en dehors de tout dispositif légal. Lorsque tout va bien, «il n'y a rien d'anormal». Mais en de cas contentieux, les auteurs comprennent à leur dépens qu'ils ne sont pas protégés par la loi et donc, des décisions arbitraires peuvent leur tomber dessus. Les règlements à l'amiable souvent en cours, ne font que différer d'autres conflits latents.

### ***1.1.5 - Son manque d'intérêt fiscal***

Le caractère fondamental du secteur informel est, comme de coutume, d'évoluer en dehors des circuits classiques de la réglementation des échanges économiques. Comme tel, il est difficilement imposable parce que très fluctuant. Dans la plupart des cas, les opérateurs de ce secteur ne tiennent pas de comptabilité qui permette de déterminer rationnellement leur niveau d'imposition. De sorte que, ou bien les activités échappent totalement à la fiscalité, ou bien la taxation apparaît arbitraire aux yeux de ces opérateurs, faute de base fixe de détermination des taux contributifs. Cependant, il serait inexact de croire que le secteur informel ne contribue pas du tout à alimenter les caisses de l'Etat ou de ses services décentralisés. L'importance des activités économiques amène de plus en plus d'opérateurs à installer des établissements qui, pour ne pas être légalement enregistrés, n'ont rien de clandestins. Dans bien de cas, ils constituent des sources de rentrée de ressources importantes pour certaines municipalités par le paiement de patentes journalières pour le droit d'occupation de l'espace, à défaut d'une imposition au prorata du chiffre d'affaires. Quant aux petites activités de redistribution, leur mobilité spatiale est bien sûr, source de soucis pour les agents des contributions directes ou indirectes. De ce point de vue, on peut dire que les acteurs de l'informel sont de mauvais contribuables et par conséquent, de mauvais citoyens. On comprend dès lors pourquoi, pendant longtemps, les services officiels de l'Etat ont ignoré l'apport des activités économiques du secteur informel dans la constitution du produit intérieur brut (PIB). Ce qui explique aussi que pendant des décennies, les gouvernements africains ont élaboré leurs plans de développement économique et social à partir des seules données du secteur minoritaire dit moderne composé essentiellement des entreprises étatiques ou paraétatiques de transformation ou d'import / export d'intrants et de matières premières agricoles et/ou minérales, des quelques établissements privés de commerce, des institutions bancaires et des structures de services socioculturels souvent non directement rentables sur le plan économique.

Toutes les activités du secteur informel n'ont jamais été suffisamment prises en compte dans les mécanismes de mobilisation des ressources fiscales. D'où leur apport généralement considéré de négligeable pour les finances de l'Etat.

Toutes les considérations susévoquées montrent à quel point le secteur informel, tout en étant une donnée essentielle de la vie économique des pays africains, est une réalité qui s'est plutôt imposée aux Etats. Il fournit une part importante des moyens de subsistance à la majorité des populations et par conséquent, constitue un secteur potentiel d'autoemploi. Cependant, nous croyons humblement mais sérieusement qu'il ne faudrait pas idéaliser «l'informalisation» de l'économie des pays africains, au seul motif que le secteur informel permet aux populations de ces pays de survivre à la pauvreté.

### **1.2 - Les dangers de l'idéalisation du secteur informel**

Il est aujourd'hui formellement établi que l'Etat africain n'a pas su jouer avec bonheur son rôle présumé de principal animateur du développement économique et social des pays. Bien plus, il n'a pas non plus été l'acteur privilégié de construction de l'unité nationale comme l'auraient souhaité les partenaires au développement qui en ont fait une des raisons majeures de leur soutien inconditionnel aux nouveaux Etats issus du joug colonial. Tout au contraire, l'Etat a servi de cadre de développement et de gestion de sentiments régionalistes qui ont très souvent débouché sur le népotisme, quand ce n'est pas sur des guerres tribales, ethniques ou régionalistes. Par ailleurs, alors que l'aide internationale a été exclusivement mobilisée et gérée par l'Etat, le constat est que cette gestion n'a pas été au profit de toutes les couches de la population des pays. Seule une minorité de citadins, généralement faisant partie des élites de la culture occidentale et investis de prérogatives administratives, a su profiter des ressources mises à la disposition des gouvernements pour le financement du développement national. Au nom du renforcement des capacités de l'Etat «entrepreneur» et de ses services administratifs à gérer efficacement le développement de la Nation, la plus grande partie des ressources mobilisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur a été consacrée aux salaires des fonctionnaires et à l'équipement des structures étatiques. Lorsqu'il a été nécessaire de financer des actions de développement en zones rurales, l'essentiel des ressources financières est allé aux infrastructures et autres équipements de commodité pour faciliter les conditions de vie des agents de l'administration et des experts expatriés. De sorte qu'à l'analyse, ce n'est qu'un pourcentage insignifiant des moyens mis en oeuvre qui ait été consacré aux vraies actions de développement. Le résultat est qu'après trois décennies d'efforts importants conjugués des gouvernements et des bailleurs de fonds, la situation économique des pays africains demeure des plus critiques. Le développement rural en général et le secteur agricole en particulier qui ont englouti près de 75% des financements extérieurs sont littéralement en panne. Les structures de production et de transformation des produits agricoles ne se sont pas modernisées au point de servir de levier du développement local. L'importance exagérément accordée aux cultures de rente a déstabilisé le système d'autosubsistance des populations rurales et rendu presque endémique la famine dans les pays à forte potentialité de ces cultures de rapport. Du coup, ces zones rurales ont vu leurs ressources humaines, surtout les jeunes, émigrer vers les centres urbains pour d'hypothétiques emplois salariés tant dans le secteur public que privé.

Malheureusement, l'administration est déjà suffisamment saturée pour accueillir de nouveaux candidats à l'emploi salarié, d'autant plus que l'Etat lui-même, depuis le milieu des années 1980, est sous perfusion des institutions de Breton Wood et donc, n'a plus les moyens de ses ambitions. Quant au secteur privé, les mauvaises performances de l'agriculture conjuguées à l'absence d'esprit d'entreprise des nationaux, ne lui ont pas permis d'alimenter de véritables unités agro-industrielles qui auraient pu servir de locomotive au développement de petites et moyennes entreprises, seul gage de création d'emplois permanents. Les grosses unités industrielles, hâtivement implantées avec la bénédiction des pouvoirs publics dans un environnement non préparé, sont vite devenues des gouffres financiers pour les Etats, à force de subventions nécessaires à leur survie. Dans les deux cas donc, les migrants n'ont rencontré que des désillusions. Face à cette situation critique et sous la pression de l'instinct de survie, les populations déshéritées se sont investies dans la promotion d'activités génératrices de revenus tous azimuts et cela, dans tous les secteurs de l'activité humaine. La caractéristique fondamentale de cette forme d'entrepreneuriat est qu'il se développe parallèlement et en dehors de la réglementation relative à la création des entreprises de type classique. Ici, il s'agit de situation d'urgence et de survie qui amène les personnes nécessiteuses à se «débrouiller» sans un cadre de référence officiel. En ce sens, on peut dire que l'économie informelle est une forme de déviance dans le processus normal du développement économique des pays et comme telle, est un «mal nécessaire» mais un mal quand même. Quatre raisons essentielles sous-tendent cette assertion sous forme de conséquences des caractéristiques évoquées ci-haut.

### ***1.2.1 - Des risques réels de développement de la corruption***

Loin de nous, l'idée selon laquelle la corruption n'existerait qu'en secteur informel. Ce mal des sociétés humaines n'épargne aucun secteur d'activité, ni aucun pays de la planète. A en croire les chroniques spécialisées sur la question, ce sont plutôt les grandes entreprises régulièrement établies qui offrent les exemples les plus spectaculaires de la corruption, avec les méthodes les plus raffinées. La dénonciation de la corruption dans le secteur public est monnaie courante en Afrique et ailleurs. C'est dire donc qu'il s'agit d'un phénomène universel. Cependant, force est de constater que dans tous les cas, la pratique de la corruption emprunte toujours les voies de l'informel. Lorsque des «pots de vin» sont versés par une entreprise quelconque (nationale ou multinationale) à un réseau de partenaires, ou que des fonctionnaires de l'administration publique exigent des pourcentages sur des marchés avant de donner les autorisations ou d'apposer les signatures nécessaires, tout cela se fait de manière informelle. Tant est si bien qu'il est souvent difficile de prouver la matérialité des faits. Si le problème prend des proportions encore plus grandes et plus dangereuses en économie informelle, c'est que toutes les relations d'affaires se nouent sur le principe de l'entente à l'amiable et de la confiance réciproque et par conséquent, s'autogèrent aussi bien dans le meilleur que dans le pire. Le recours à la justice n'intervient que dans des cas assez graves. De plus, l'absence de cadre juridique d'existence des entreprises du secteur informel crée auprès des acteurs, un sentiment latent de culpabilité vis à vis des pouvoirs publics. Car en effet, tout règlement de conflits devant les institutions judiciaires équivaldrait à une sorte d'auto-dénonciation, lorsque les autorités habilitées exigeraient les documents nécessaires (qui n'existent pas naturellement) leur permettant d'établir

les responsabilités. Cela d'autant plus que les affaires les plus rentables peuvent être à la fois à haut risque et illégales à l'instar du trafic de la drogue. Comme on peut le constater, le secteur informel est un cadre précaire de développement de l'entrepreneuriat, même s'il est plus favorable aux relations d'affaires en raison de son caractère moins contraignant et volontariste.

### ***1.2.2 - La protection juridique insuffisante des acteurs***

Comme souligné plus haut, les activités du secteur informel se développent généralement en dehors du cadre juridique établi et le plus souvent, à tort ou à raison, par défiance à la réglementation officielle. Par ailleurs, les domaines d'activités sont constitués de petits métiers de production de biens et de services, de maintenance ou de commerce de distribution de détail. Donc, il s'agit de domaines à faible potentialité productive, c'est-à-dire vulnérables. Dans le même ordre d'idées, les acteurs sont souvent des hommes et des femmes en majorité analphabètes, des jeunes déscolarisés ou des diplômés sans emploi. Ici également, les acteurs sont vulnérables. Au total, on constate que le secteur informel a le plus grand besoin d'être protégé par la loi en raison de son extrême vulnérabilité dans ses composantes. Et c'est là où le bât blesse. Non seulement les acteurs du secteur informel rechignent à recourir aux institutions judiciaires, mais la pratique en la matière exige que les requérants aient la capacité d'ester en justice; pour ce faire, ils doivent être régulièrement enregistrés en tant qu'opérateurs économiques; condition qui n'est pas toujours remplie par les concernés! Or, certaines transactions en affaires, pour être possibles, exigent un minimum de garantie d'ordre juridique, ne serait-ce qu'en cas de contentieux, comme dans le cas de demande de financement auprès des institutions bancaires. Ce qui pose la question de crédibilité sans compter que cette absence de protection juridique peut se transformer dans certains cas en chantage ou en décisions arbitraires dans le processus de règlement des conflits.

### ***1.2.3 - La difficulté de planification stratégique***

Une des caractéristiques fondamentales du secteur informel, disons-nous, est son incapacité à fournir des données régulières et fiables sur les activités menées. Cette lacune a des conséquences assez graves sur les mesures d'ajustement macro-économique, si l'on considère que de 75 à 85% des populations vivent de cette économie informelle qu'il est difficile d'évaluer à sa juste valeur. Il s'ensuit que dans les pays africains - et certainement dans les autres pays à économie similaire - la planification stratégique du développement national soit une gageure. Car, comment projeter le développement à long terme d'un pays lorsque l'écrasante majorité des activités économiques n'est pas mesurable? Tel est le dilemme face aux programmes d'appui au développement du secteur informel qui sont proposés aux pays africains dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté. Tout en reconnaissant la contribution de ce secteur à la survie d'une grande partie des populations, on ne peut pas manquer toutefois de souligner cet aspect de la chose qui influe directement sur la vision qu'on pourrait avoir du développement durable des pays pauvres.

### **1.2.4 - L'inadéquation aux exigences de la mondialisation**

Nois vivons une ère de mondialisation de plus en plus prononcée des échanges économiques entre nations du monde entier. Cette nouvelle donne aura comme conséquences inéluctables, une certaine harmonisation des pratiques et conditions qui président aux relations de partenariat entre agents économiques. Ce qui voudra également dire, un renforcement des exigences de nature organisationnelle et juridique des différents partenaires en présence. Dans cette perspective, on doit se demander sur quelles bases des entreprises solidement établies dans un environnement économique et juridique très organisé, accepteraient-elles de traiter en toute sécurité avec des partenaires qui affirmeraient exister de manière informelle? Le culte de l'informel en Afrique ne constituerait-il pas, consciemment ou non, la condition de la «marginalisation» du continent dans un monde de compétition sans pitié où les règles du jeu seront la conformité à des normes établies et qui se voudraient, à tort ou à raison, universelles? Car, au sens littéral du mot, l'informel renvoie à toute situation où il y a absence de règles clairement établies et unanimement respectées. Dans le cas d'espèce, il est symptomatique de noter que tous ceux qui chantent les vertus du secteur informel en Afrique, insistent beaucoup sur le fait qu'il échappe ou ne respecte pas des réglementations juridiques jugées inadaptées à la nature des opérations de survie. S'il est légitime de déplorer, à un moment donné, l'inadaptation des législations aux réalités socio-économiques, doit-on prôner comme solution l'inexistence de toutes réglementations d'ordre juridique? Et si réellement l'absence de cadre juridique expliquait la réussite supposée ou vraie des entreprises du secteur informel, quelle serait l'issue de leurs relations d'affaires dans une économie mondiale qui exige avant tout: performance, capacité organisationnelle, sécurité juridique et qualité des partenaires au développement et tous les acteurs d'accompagnement du processus de développement durable dans les pays à économie informelle dominante qui de surcroît, ont la particularité d'être qualifiés de pauvres.

Comme on le voit, le secteur informel est aujourd'hui au centre du débat sur les voies alternatives du développement des pays dits les moins avancés en général, et les pays africains en particulier. Considéré comme une donnée essentielle de la réalité économique de ces pays, le secteur informel est souvent présenté comme lieu d'une nouvelle stratégie de combattre la pauvreté, au point de faire l'objet de programmes d'appui fortement soutenus et financés par les coopérations multi et bilatérales. Mêmes la Banque Mondiale et le Système des Nations Unies en ont fait aujourd'hui, le point central de leur politique d'appui aux pays en développement ou dits pauvres. Avant de revenir sur la pertinence «des programmes de promotion et de développement» du secteur informel en Afrique, contentons-nous de souligner ici, la conviction partagée par la communauté des bailleurs de fonds selon laquelle, l'Etat africain ayant échoué dans sa mission de promoteur du développement national, il faille trouver de nouveaux acteurs présumés plus aptes à réussir là où il n'a pas été convaincant. A cette fin, il semble acquis que ces acteurs doivent être trouvés en dehors de l'Etat et au sein de la société civile. D'où le culte actuel de tout ce qui n'est pas gouvernemental. En ce sens, la culture de la capacité des organisations non gouvernementales (ONG) en tant que nouveaux «mousquetaires» du développement en Afrique mérite réflexion. Mais, pourquoi parle-t-on spécifiquement des ONG?

## 2 - LA RAISON D'ÊTRE DES ONG

Dans le no 1 de la série de ce document de réflexion sur les ONG, Bolaji Ogunseye (avril, 1997) s'est penché sur la problématique des ONG africaines en tentant d'analyser les dilemmes auxquels elles se trouvent être confrontées dans la réalité de leur existence. Notre propos ici sera de voir quelle est l'objectivité existentielle des ONG en Afrique, avant d'évoquer les atouts qu'on voudra bien leur reconnaître, mais aussi les illusions qui entourent leur vie opérationnelle.

### 2.1 - L'ONG, est-ce une donnée objective?

Ce qui frappe l'observateur averti de la dynamique du développement en Afrique, c'est l'irruption soudaine, à partir de la moitié des années 1980, de ce qu'il est convenu d'appeler «les organisations non gouvernementales» dans les stratégies alternatives d'éradication de l'état de pauvreté dans lequel vit la majorité des populations. Non seulement l'ONG est devenue subitement un acteur de la vie quotidienne du processus de développement, mais l'on s'évertue à considérer sérieusement que ces organisations vont, enfin, contribuer à accélérer ce processus. Perçues comme telles, les ONG deviennent une alternative à l'Etat dans le rôle qui lui a été attribué et qu'il a joué, semble-t-il, avec peu de réussite. Plus surprenant encore est le fait que ces ONG sont convaincues de cette ambition de faire oublier les défaillances de l'Etat.

Un autre élément d'étonnement, c'est que le concept et le phénomène ONG se soient imposés à la conscience collective de tout le monde, sans qu'il ait été nécessaire de se demander ce que c'est en réalité. Du coup, porter le label ONG dans les contrées africaines, devient un signe de fierté, une marque et un besoin de considération. Mais au fait, qu'est-ce qu'une ONG?

Sur le plan sémantique, on retiendra deux mots ou groupe de mots clés:  
*organisation et non gouvernementale.*

Par organisation, nous entendons, au sens weberien du terme, la structuration fonctionnelle d'une association de personnes juridiques regroupées par entente et dont les règlements statutaires ne revendiquent de validité que pour ceux qui y entrent librement de leur chef. Cette organisation est donc fondamentalement une association telle que définie par la Loi française du 1er juillet 1901. En la matière, elle a pour vocation d'oeuvrer à l'accomplissement d'actions d'intérêt général, soit pour les membres, soit au bénéfice de tiers. Par non gouvernementale, il va sans dire que nous sommes en présence d'une organisation associative qui se situe juridiquement et administrativement hors de la sphère étatique.

En considérant ces deux aspects de l'ONG, nous pouvons dire qu'il n'y a là, rien de spécifique en soit. Au demeurant, toutes les sociétés humaines, dites traditionnelles ou modernes et sous tous les cieux, connaissent des formes alternatives d'associations pour des besoins spécifiques et qui, bien entendu, sont non gouvernementales. Des groupements traditionnels de solidarité et d'entraide socio-économiques aux organisations socioprofessionnelles modernes, on peut dire que le mouvement associatif n'est ni

un phénomène nouveau, pas plus que le non gouvernemental n'est une découverte d'aujourd'hui, en Afrique comme ailleurs. D'où vient alors cet intérêt presque suspect pour l'organisation non gouvernementale actuellement?

Pour notre part, nous pensons que la propulsion des ONG au devant de la scène mondiale et dans le concert des agences de développement répond à trois objectifs plus moins concordants: idéologiques et stratégiques.

### **2.1.1 - Sur le plan idéologique**

Comme souligné plus haut, le concept d'ONG n'a, à priori, aucune signification particulière par rapport à la mission que peut s'assigner toute autre organisation associative. De plus, l'ONG n'a pour définition que celle reconnue juridiquement à toute association de personnes morales ou physiques, oeuvrant pour l'intérêt général. En ce sens, on convient que l'objet social de l'ONG n'est pas de faire des activités commerciales à but lucratif. Mais l'élément distinctif le plus significatif, semble être *l'engagement moral et matériel* à oeuvrer essentiellement pour des raisons altruistes. Ce choix idéologique est à la base des deux autres concepts d'ordre philosophique si chers aux ONG, à savoir le *volontariat* et le *bénévolat* qui, dans la pratique, ne manquent pas de soulever des controverses. Car, beaucoup d'acteurs du secteur ONG font fréquemment une confusion entre ces deux termes. En effet, si le volontariat traduit le libre arbitre de celui qui s'engage à se sacrifier, donc sans contrainte, pour autrui et pour des raisons idéologiques éventuelles, il n'est nullement établi que cet acte soit dénué de tout esprit d'intéressement, sous quelque forme que cela puisse se présenter. L'action volontariste n'a de sens que s'il vise à modifier une situation insatisfaisante par l'action, au profit de tous. Ce relent altruiste explique probablement pourquoi les agences de développement misent actuellement sur les ONG au détriment des structures étatiques qui, en situation de projets, consacrent une bonne partie des ressources à se renforcer, ne laissant que les miettes pour les activités réelles de terrain.

Quant au concept de bénévolat, il est beaucoup plus insidieux à saisir. Au sens courant, il s'agit de tout acte ou service commis sans obligation et à titre gracieux. Si l'absence de contrainte ne pose aucun problème de compréhension, la gratuité des services rendus pose inéluctablement la question des moyens dont disposent les ONG pour ce faire. Or, qui connaît la situation des ONG africaines, ne manquera pas de se demander pourquoi cultiver une philosophie dont on n'a manifestement pas les moyens. Surtout si l'on sait que volontariat implique, nécessairement, engagement à l'action et que toute action a un coût. Les ONG africaines ont-elles conscience de la difficile cohabitation de ces deux presupposés philosophiques auxquels elles tiennent tant?

Historiquement pourtant, on peut expliquer la naissance et la persistance de ces deux options dans la vie des ONG. De manière générale, on admet que les premières ONG en Afrique ont été introduites et gérées par les milieux confessionnels pour des interventions localisées et ciblées, en particulier, dans les domaines de la formation (scolaire et professionnelle), de l'alphabétisation, de l'économie familiale, du développement agricole et surtout, dans la gestion des cas d'urgence. Toutes ces actions s'inscrivaient dans le cadre de l'approche philanthropique du développement,

chère à ces institutions confessionnelles. Aussi, pour faire face à leurs engagements, ont-elles pu bénéficier de largesses de la part de milieux économiques et industriels qui partageaient cette philosophie. Elles ont donc pu mobiliser les moyens nécessaires à l'action bénévole au profit des communautés défavorisées. Mues par cette attitude volontariste, ces ONG de première génération qui se confondaient du reste aux congrégations religieuses qui les animaient, n'étaient que des moyens pour celles-ci d'atteindre leurs objectifs philanthropiques. Dans ce sens, les ressources humaines à la disposition des congrégations s'impliquaient dans l'action dans le seul souci majeur de rendre service et trouver ainsi grâce auprès du Seigneur. On comprend dès lors que le besoin de rémunération matérielle ne soit pas leurs préoccupations essentielles. D'où cette propension à faire du bénévolat, un credo du volontariat dans la stratégie d'intervention des ONG

Mais aujourd'hui que les choses ont profondément changé, est-il encore possible de défendre ce couple d'exigences morales? Sans doute, l'action volontaire devient encore plus nécessaire dans la situation actuelle de pauvreté absolue et de développement d'urgence dans laquelle se trouvent tous les pays africains. Ceux-ci n'ont guère d'autres choix que de s'engager dans une politique volontariste de lutte contre la pauvreté, la misère et toutes leurs conséquences. On peut donc affirmer que le volontariat s'impose aux africains, s'ils veulent réellement se sortir de cet état de sous développement endémique, d'où peut-être la nécessité de privilégier l'action d'organisations qui se destinent à cet engagement moral et philosophique. Par contre, les africains et leurs organisations volontaristes ont-ils les moyens de rendre des services bénévoles? Cela nous paraît moins sûr! Du reste, les croyants au bénévolat oublient sans doute qu'en son temps, l'action philanthropique bénéficiait d'appui financier important de la part d'hommes, de femmes, de fondations et d'entreprises suffisamment riches pour se permettre de dépenser sans nécessairement en attendre des contreparties. Ainsi donc, au-delà des actes ou des services bénévoles des ONG, c'est que quelqu'un s'engageait à en payer le prix. En d'autres termes, il n'y a de bénévolat que si le coût à payer est assuré, soit directement par l'ONG de service, soit indirectement par quelqu'un d'autre. En conséquence, la notion de bénévolat est ambiguë dans les circonstances actuelles de rareté de ressources extérieures et surtout de la pauvreté légendaire et reconnue des ONG elles-mêmes. Celles-ci gagneraient à réviser la pertinence et l'opportunité de faire du bénévolat, le credo de leurs interventions. Car on ne saura jamais le répéter assez, l'ONG crédible n'est pas l'affaire du pauvre; il faut des moyens considérables pour animer une ONG qui se veut un véritable acteur du développement en milieu africain, au regard de l'immensité de la tâche qui l'attend. Ce n'est donc pas un effet de hasard, si les ONG historiques ont été généralement initiées par des personnes nanties ou du moins, disposant d'une notoriété à faciliter la mobilisation des moyens d'action, surtout les ressources financières.

Dans tous les cas, nous pouvons avancer que les postulats idéologiques propres aux ONG, arrangent les bailleurs de fonds, dans la mesure où cela leur permet, d'une part, de jouer sur l'engagement de volontés locales à prendre en charge la dynamique de développement de leur communauté et, d'autre part, d'impliquer les communautés elles même dans la mobilisation des moyens de leur propre promotion.



### **2.1.2 - Sur le plan politique**

Doit-on rappeler que les deux premières décennies de développement de l'Afrique indépendante ont été pilotées de bout en bout par les Etats et leurs services administratifs avec un accompagnement massif des gouvernements occidentaux, tant sur le plan technique que financier. Cette coresponsabilité du pilotage d'une Afrique qui faisait peut-être un peu trop confiance à ses partenaires, n'est malheureusement pas aujourd'hui reconnue par ceux qui, hier, s'imposaient comme des «pilotes sûrs et indispensables» pour la réussite des programmes de développement en majorité conçus et réalisés sous leur omniprésence, parfois très étouffante. Que l'on se souvienne des «armées» de conseillers techniques français, allemands, belges, américains, anglais, etc, qui investissaient les premiers postes de responsabilité dans les projets de développement gigantesques, préparés «obligatoirement» par les experts du Nord. Présence si étouffante que dans le meilleur des cas, les nationaux africains ne pouvaient occuper que les postes (déjà enviables) d'*homologues* aux conseillers techniques principaux blancs. Dans cette position, il est évident que plupart des décisions stratégiques ne pouvaient être prises que par les premiers responsables expatriés des projets. De fait, si un *homologue* africain devenait gênant en essayant de contrarier son «patron», c'est lui qui en faisait les frais par sa mutation automatique. Tout ceci pour dire que depuis longtemps, autant les politiques que les programmes de développement des pays africains étaient conçus, orientés et gérés de l'extérieur. Aujourd'hui, force est de constater que seuls les africains sont responsables du fiasco du développement. Naturellement, les grands conseillers techniques d'hier n'y sont rien, puisqu'ils «ne faisaient qu'aider leurs amis africains» qui auraient dû assumer leurs rôles en tant que responsables nationaux. Le quiproquo de l'impasse des pays pauvres, amène les partenaires occidentaux et les institutions multinationales d'aide à se démarquer des responsabilités qui ont été les leurs depuis le début de la coopération internationale au développement. Aussi, l'appréciation excessive du rôle des ONG dans la dynamique du développement, nous semble s'inscrire dans une stratégie de *culpabilisation* des responsables africains au bénéfice de leurs complices occidentaux. Car en fait d'ONG, il s'agit des mêmes africains qui sont appelés à assumer les responsabilités des programmes mis en oeuvre par elles et il serait intéressant d'expliquer pourquoi le simple fait de travailler au sein d'une ONG habilite les personnes à être plus performantes qu'au sein d'une structure étatique? C'est que, en réalité, tous les acteurs ne sont plus disposés à partager la responsabilité de l'échec du développement. En focalisant l'attention sur la recherche de nouveaux acteurs au sein des ONG, les partenaires d'hier tentent d'établir les défaillances au seul niveau africain. Ceci est d'autant plus vrai que ceux qui viennent recommander la mise à l'écart des agents de l'administration, sont pour la plupart d'entre eux, des fonctionnaires de leur Etat ou des institutions multilatérales. Du point de vue politique donc, le culte de l'ONG est un moyen de renvoyer le tort dans le camp africain.

### **2.1.3 - Sur le plan stratégique**

Nous vivons une période de difficultés financières évidente à l'échelle planétaire. Aussi, les pays du Nord pourvoyeurs d'aide sont-ils dans l'obligation de s'ajuster à la nouvelle donne économique. Dans cette perspective, le recours aux ONG comme canal de drainage du financement au développement international fait partie d'une stratégie de

désengagement de ces pays par rapport à leurs obligations vis à vis des États africains qui sont, selon le passé colonial, parfois contraignantes. On comprend que par l'intermédiaire des institutions de Breton Wood, les pays du Nord arrivent à imposer des politiques d'ajustement structurel au pays africains sans que cela rejaille directement sur leurs relations de coopération bilatérale. Il s'agit en fait de paravent pour discipliner la pression des demandes de financement, sans oublier l'impérieuse nécessité de réduire le déficit public. Mais dans le cadre de la coopération strictement bilatérale, l'utilisation des ONG permet de réduire le volume de l'aide publique au développement sans que cela paraisse visible au commun du mortel, la modestie des besoins financiers des ONG aidant. Pour ce faire, la politique de désengagement de l'État en Afrique, prônée et obtenue sous forme de conditionnalité par les bailleurs de fonds, répond parfaitement à cette attente.

Par ailleurs, la montée du chômage dans les pays du Nord pose le problème de l'utilisation rationnelle des fonds affectés à l'aide publique. Dans le temps, les postes de conseillers techniques des projets et autres postes d'experts automatiquement programmés dans les différents projets de développement, permettaient aux pays «donateurs» d'utiliser un maximum de leurs ressources humaines et par voie de conséquence, de rapatrier une partie des financements déjà comptabilisée sur le dos des africains. Ce dispositif officiel étant en réduction très marquée, les ONG du Nord, par le jeu de partenariat avec leurs homologues du Sud, semblent prendre la relève. Il est courant, quand ce n'est pas une condition clairement stipulée, qu'aucune ONG du Sud ne peut avoir accès direct à l'aide publique au développement sans passer par une autre du Nord. Et pourtant, officiellement tout le monde prône la priorité d'utilisation des ONG du Sud. Il est permis de penser que ce partenariat lié pourrait être la conséquence - directe ou non - de la multiplication d'ONG aussi dans le Nord.

Tout ce qui précède nous amène à croire, qu'au-delà des bonnes intentions altruistes des partenaires du Nord, la coopération, directement menée ou via les ONG, constitue un enjeu d'ordre politique et stratégique sur fond de réduction du flux financier vers les pays reconnus pourtant pauvres. A cette fin, l'implication des organisations non gouvernementales, aussi bien du Nord que du Sud, dans la recherche de voies alternatives de lutte contre la pauvreté, demeure aussi un enjeu stratégique et politique pour les partenaires au développement. Dans tous les cas, l'élargissement du secteur non gouvernemental dans la gestion des politiques de développement confère une réalité objective aux ONG comme acteurs et partenaires de l'État. Toutefois, si l'on admet que «le-sans-ONG» qui a caractérisé la période de prééminence de l'État est déplorable, il faut faire attention aujourd'hui à cultiver «le-tout-ONG».

Si l'on convient du rôle que peuvent ou doivent jouer les organisations de la société civile à l'instar des ONG, faut-il encore qu'elles possèdent les atouts nécessaires face à la dure réalité du sous-développement. Les défenseurs inconditionnels des ONG sont convaincus qu'elles possèdent d'énormes potentialités qu'il s'agira de mieux exploiter pour leur faire jouer un rôle déterminant dans le processus de développement. Quant aux sceptiques, non seulement ils trouvent les attentes vis à vis des ONG trop exagérées, mais ils sont convaincus de leurs limites objectives de part leur nature et les moyens dont elles disposent. Il importe d'identifier des éléments de part et d'autre pour cerner ce qui est objectivement possible d'attendre des ONG africaines dans la situation de crise persistante qui prévaut un peu partout sur le Continent.

## **2.2 - Les atouts réels des ONG...**

Beaucoup de biens ont été déjà dits et écrits sur les ONG dans la nouvelle approche du développement à la base. En particulier, elles présenteraient des avantages comparatifs sur plusieurs aspects par rapport aux structures d'interventions de l'administration. Entre autres, nous retiendrons les éléments ci-après:

### **2.2.1 - L'appui de proximité**

De part leur taille et probablement en raison des moyens limités dont elles disposent, les ONG ne peuvent pas - et n'ambitionnent pas - de couvrir des zones géographiques trop larges; cette limitation volontaire ou imposée concerne également les domaines d'intervention. On pourrait presque dire que ce réalisme est naturel dans la mesure où, comme il a été évoqué plus haut, la naissance des organisations de la société civile répond avant tout à des besoins ciblés, généralement localisés. Telle était du reste, l'attitude des ONG de première génération qui n'intervenaient qu'en cas d'urgence et donc là où cela est nécessaire. Dans d'autres cas, l'ONG définit son territoire d'intervention dans la mesure de ses moyens. Cette intervention ciblée permet aux ONG d'être plus proches des communautés appuyées et d'apporter une aide sur mesure et selon les besoins ressentis. Les velléités actuelles des ONG africaines d'élargir leur champ d'intervention répondent à deux impératifs: d'abord le souci de répondre au qualificatif de national, pas en terme de nationalité, mais dans le but d'être au service du pays et pouvoir travailler en quelque point que ce soit du territoire national. Ensuite, beaucoup d'ONG opèrent au gré des possibilités de financement extérieur. Ce qui les conduit naturellement à intervenir là où le bailleur de fonds souhaiterait voir les activités se dérouler. Il faut reconnaître que, n'ayant aucune obligation d'être partout à la fois comme dans le cas des services de l'Etat, les ONG peuvent se concentrer sur des localités plus ou moins réduites et être ainsi plus proches des populations. Cette tendance est plus marquée dans le cas des ONG locales; c'est-à-dire celles qui ont décidé de n'opérer que dans leur localité de naissance.

### **2.2.2 - Les méthodes d'intervention plus participatives**

Crées pour répondre à des besoins précis, les ONG s'efforcent manifestement de tenir compte de l'avis des communautés au sein desquelles elles travaillent. Au-delà de la volonté d'agir autrement que les fonctionnaires de l'administration, la disponibilité à favoriser la participation des populations correspond également à une question d'ordre éthique. En tant qu'émanation de la société civile, l'ONG se doit de rechercher une certaine légitimité dans son milieu de vie et de travail. La confiance de la communauté est une condition essentielle de réussite. Cela est d'autant plus nécessaire que la survie de l'ONG dépend intimement à la fois, du sentiment des populations qu'elle est utile et des résultats tangibles que ses actions produisent sur le terrain. On pourrait dire que cela va de soit que l'ONG soit plus favorable à la participation des populations, du seul fait qu'elle soit l'émanation de la société civile. Dans la réalité, les niveaux de participation varient en fonction des objectifs à court ou à moyen termes. C'est alors qu'en guise de participation; on constatera les situations suivantes:

- ◆ amener les populations à confirmer ou à adhérer à des options déjà définies par l'ONG ou son partenaire financier;
- ◆ impliquer quelques personnes à mener un sondage ou des enquêtes plus ou moins approfondies sur les problèmes de leur propre milieu aux fins d'identifier des opportunités d'action;
- ◆ obtenir des populations, une participation financière et/ou matérielle à une phase quelconque d'un projet les concernant;
- ◆ faire assurer des démarches administratives par des représentants d'une communauté auprès des autorités officielles ou traditionnelles du milieu, pour faciliter le processus d'une action ou d'une décision;
- ◆ faire contrôler ou valider les résultats d'un projet par le biais de réunions publiques ou par une commission représentant la communauté d'intervention; etc

La notion de participation est donc extensible et polysémique. Elle peut à la fois s'appliquer à l'ensemble d'un processus global d'action comprenant: le diagnostic des problèmes d'une communauté donnée, les choix stratégiques à opérer, la conception des programmes et des projets de développement, leur planification, la mise en place de capacités organisationnelles, la gestion stratégique de l'ensemble des activités, les arbitrages nécessaires, le contrôle et le suivi/évaluation, comme elle peut ne concerner que quelques aspects seulement des éléments sus-évoqués. Quelque puissent être les capacités d'une ONG à traduire dans les faits les exigences de la participation, on peut admettre légitimement que les organisations à la base de la société civile partent avec un préjugé favorable quant à leur volonté de favoriser un processus participatif du développement. Et cela d'autant plus qu'elles ne possèdent d'ailleurs pas les moyens des décisions coercitives comme aurait pu le faire l'Etat. Il reste toutefois à ce que les ONG se convainquent d'abord de cette nécessité et ensuite, qu'elles cultivent leurs capacités institutionnelles et organisationnelles à appliquer effectivement les méthodes participatives dans leurs stratégies d'intervention. A cet effet, on pourrait se demander combien d'ONG connaissent et maîtrisent le contenu de la Charte Africaine de la Participation Populaire au Développement adoptée en février 1990 à Arusha (Tanzanie)?

### ***2.2.3 - La souplesse de l'approche***

De manière générale, les organisations à la base naissent pour correspondre à une situation donnée: soit répondre à un besoin ponctuel ou s'inscrire dans une logique de durabilité plus longue. Cette vocation utilitaire pourrait expliquer la flexibilité dont font preuve les ONG dans leurs méthodes d'approche. S'adapter aux circonstances est non seulement le moyen le plus sûr de mieux répondre aux demandes et par voie de conséquence aux besoins, mais surtout, il s'agit pour elles, de la stratégie la plus indiquée pour exploiter les opportunités qui viendraient à se présenter.

Pour les mêmes raisons, les ONG ont besoins d'avoir des procédures d'action, surtout d'ordre administratif, plus souples et facilement adaptables aux différentes

sollicitations. Car la proximité suppose aussi la personnalisation des solutions proposées; toutes choses qui font dire aux admirateurs des ONG qu'elles sont plus sensibles et plus proches des besoins locaux des déshérités.

#### **2.2.4 - L'esprit innovateur**

Réalité ou présomption, les ONG sont créditées d'un esprit innovateur, tant dans leurs démarches que dans leur «thérapeutique technologique». Sans exagération outre mesure, on peut dire que, de par leur nature et leurs options idéologiques et philosophiques, les ONG n'ont pas de choix que d'être inventives pour mériter la confiance et des populations, et des partenaires financiers. Il faut souligner ici le fait que l'Etat a la responsabilité morale et politique de s'attaquer à tous les problèmes à la fois de la nation. A cette fin, il se trouve dans l'obligation de mettre au point des stratégies et des solutions de masse dans le but de satisfaire le maximum possible de besoins et de populations. De ce point de vue, le procès qui est souvent fait aux structures étatiques d'appliquer des méthodes non adaptées est parfois exagéré. Parce qu'il y a antinomie entre les stratégies de masse et celles qui visent des groupes cibles sélectifs. Au demeurant, ne pas faire les mêmes choses pour tout le monde, peut s'apparenter - politiquement parlant - à une forme de discrimination aux yeux de certaines populations qui ont tendance à comparer entre elles, les actions menées par l'Etat à leur profit. Face à cette exigence, on peut dire que c'est souvent trop demander à l'Etat, que d'attendre de lui qu'il applique des solutions sélectives aux différentes composantes de la communauté nationale.

Par contre, les ONG n'ont aucune obligation de résoudre les problèmes de tout le monde à la fois. Du reste, leur raison d'être est de faire ce que l'Etat s'était occupé de ce qui ne le regardait pas. Dans la logique de répartition des responsabilités, l'Etat aura à s'occuper des services d'intérêt public à dimension nationale, pendant que les organisations de la société civile devront s'impliquer davantage dans la résolution de problèmes spécifiques à des communautés déterminées. Pour ce faire, elles n'ont pas seulement la possibilité de personnaliser leurs solutions, mais elles se trouveront dans l'obligation d'inventer des méthodes et techniques alternatives selon les situations spécifiques. C'est ici qu'apparaît la nécessité de redéfinir le rôle de l'Etat dans ce qui lui est exclusif ou non exclusif, et de déterminer les types relations fonctionnelles qu'il devra désormais entretenir avec les organisations de la société civile en général, les ONG en particulier. Car en fait, l'Etat gagnerait à mieux utiliser les potentialités et les compétences dont regorge la société civile, sans qu'il se retrouve dans l'obligation de payer pour. Ces organisations, comme souligné plus haut, ont la faculté de mettre en oeuvre leur génie créateur individuel et collectif pour des réponses plus appropriées aux problèmes des communautés dont elles sont issues.

Tout ce qui précède indique que les ONG possèdent des atouts réels qu'il faudra, dans certains cas savoir exploiter et dans d'autres, renforcer.

### **2.3... Mais des illusions toutes aussi réelles**

S'il est évident que les ONG possèdent beaucoup de qualités qu'elles gagneraient à mettre en valeur, elles doivent toutefois faire attention à améliorer leurs prestations dans certains domaines dont les déficiences sont parfois trop apparentes. Celles-ci peuvent être regroupées en quatre volets ci-après.

#### **2.3.1 - L'absence de vision globale du développement**

Rares sont les organisations à la base que soient capables de définir une vision cohérente de leurs propres actions. Cela se traduit par le fait que peu d'ONG disposent:

- \* d'un plan stratégique qui précise leur politique, leur mission, les objectifs de développement à moyen ou long termes, les stratégies d'intervention, etc;

- \* de plan d'actions précisant, pour une période donnée, les domaines d'intervention prioritaires, les objectifs opérationnels, les résultats attendus, les indicateurs d'impact, les modalités de financement;

- \* d'un dispositif de suivi/évaluation fiable pour la mesure régulière de l'impact de leurs actions par rapport aux objectifs et de leurs effets durables.

Tout se passe comme si l'urgence du développement justifiait toutes les bonnes intentions, dès lors que des actions sont identifiées avec la participation ou non des populations. Les ONG ne prennent pas le temps nécessaire de s'interroger sur leur propre vision du développement avant de la confronter à celle de leurs communautés partenaires. Or, il n'y a véritablement de développement que dans la mesure où tous les protagonistes en présence partagent la même vision du présent et du futur. C'est du reste la condition nécessaire pour opérer les choix stratégiques et arbitrer entre les objectifs prioritaires à prendre en compte.

En dépit de leur volonté de jouer un rôle significatif et efficace dans le processus de transformation des sociétés, les ONG continuent malheureusement d'agir comme si le développement consistait à réaliser des programmes à la carte dont la totalisation induirait automatiquement les changements qualitatifs attendus. Cette attitude se trouve, hélas! renforcée par l'orientation de la coopération au développement international qui privilégie le «micro» comme gage de succès, étant entendu que le caractère ambitieux des grands programmes serait à la base de l'échec du développement en Afrique. Ainsi, tous les partenaires au développement et les ONG internationales demeurent plus que jamais persuadés que les micro projets sont aujourd'hui à l'avant garde de la lutte contre la pauvreté. Bien plus, des secteurs dits essentiels sont définis à l'avance, d'abord par le pays donateur, et ensuite par le ONG y ressortissantes qui ne peuvent bénéficier des subventions qu'en inscrivant leurs propres programmes/projets dans le cadre des orientations prédéfinies. Par ricochets, les ONG africaines désireuses d'établir des liens de partenariat avec leurs homologues de Nord se voient obligées de s'inscrire, elles aussi, dans les secteurs que les subventions mobilisées permettent de financer. On se demande alors quel est le degré de vérité, lorsque les ONG, de toutes nationalités

confondues, déclarent élaborer leurs programmes rien que sur la base «des besoins exprimés par les populations elles-mêmes»? Comment est-il possible dans ces conditions d'avoir une vision partagée du développement des communautés quand une partie des partenaires a déjà ciblé ses secteurs d'intervention, ses objectifs, voire les résultats attendus par les bailleurs de fonds? Ces contraintes obligent, en définitive, les ONG à faire du «développement modulaire» malgré elles. Et pourtant le développement est une série complexe de mutations si interdépendantes qu'on peut légitimement douter de l'efficacité d'une approche trop sectorielle. Plus que jamais, il y a nécessité pour les ONG à se questionner sur leur stratégie d'approche, à savoir: se concentrer sur des programmes intégratifs ou «papillonner» au gré des opportunités de financement? Une telle question pose du coup celle de leur capacité institutionnelle à influencer les schémas préétablis.

### ***2.3.2 - La faible capacité institutionnelle et organisationnelle***

Compte tenu, d'une part, de l'ambition des ONG à être des acteurs crédibles de développement et, d'autre part, des attentes très marquées des bailleurs de fonds à leur endroit, elles gagneraient à constituer d'abord une force en soi avec laquelle tous les interlocuteurs seraient obligés de compter. A cette fin, elles se doivent de se doter d'une base institutionnelle toute aussi crédible qui ne paraît pas évidente à l'état actuel des choses. Dans plusieurs pays, il est courant de rencontrer des collectifs qui existent de nom ou, dans le meilleur des cas, sont empêtrés dans des conflits de leadership. Très souvent, le rôle de ces collectifs n'est pas clairement défini et il est difficile de savoir les services réellement rendus aux organisations de base membres. Les textes constitutifs ressassent toujours les mêmes rôles traditionnels à savoir: représenter les membres auprès des autorités nationales et sur le plan international, défendre les intérêts matériels et moraux des membres, appuyer les membres dans leurs négociations de financement, former les membres, etc. Mais dans la réalité, les responsables des collectifs passent le plus clair de leur temps à voyager au nom des organisations membres sans compte rendu en retour, ou profitent de ces voyages pour négocier des opportunités au seul bénéfice de leur organisation d'appartenance. Les causes fréquentes de dysfonctionnement des organisations faitières viennent du fait que celles-ci ne tardent pas à s'ériger en ONG de développement, entrant ainsi en concurrence avec leurs-membres en matière de programmes d'action et de mobilisation de fonds. Alors qu'une organisation faitière, dans les principes, devrait avoir pour mission essentielle de fournir des services au profit de ses membres et surtout, d'œuvrer à l'élaboration de plate-forme de concertation, d'action commune et de synergie de stratégies d'intervention. Cette faiblesse institutionnelle est aussi à l'origine du peu d'influence des ONG sur la définition des grandes orientations de la politique de développement national et par voie de conséquence, de leur incapacité à inscrire leurs programmes dans un cadre global de développement.

Il faut également regretter que le manque d'action unitaire sur le plan institutionnel, empêchent les ONG nationales à définir des règles de partenariat plus positif avec leurs homologues du Nord, voire avec les principaux bailleurs de fonds. Ici aussi, les ONG africaines brillent par les luttes d'influence sourdes ou ouvertes qui se traduisent souvent par leur regroupement en réseaux sous la bannière des différents partenaires au développement.

Si l'action de se regrouper en réseau n'est pas en soi mauvaise, il est par contre déplorable de constater qu'elle s'opère au détriment de la constitution d'un front commun des ONG nationales. Le mobile de cette atomisation répond parfois à un souci compréhensible et défendable de réunir des ONG par centre d'intérêt ou par thématique de travail pour plus d'efficacité. Vue sous cet angle, l'action est salutaire. Malheureusement se cache derrière cette dynamique, le besoin de certains partenaires du Nord de disposer de leur propre réseau d'influence et de légitimation de leurs actions au niveau du pays. Le phénomène est si fort que dans les pays concernés, les ONG élues constituent un pôle de rétention de l'information afin d'éviter une éventuelle concurrence. Il peut même arriver que les ONG du Nord se servent de ces réseaux pour exercer du chantage sur celles du Sud qui ne se conformeraient pas à leur vision ou politique. Dans ce cas, l'appât du financement devient le plus grand dénominateur commun de division de tout front éventuel des ONG nationales. Les luttes inter-réseaux finissent par exacerber la concurrence déloyale entre ONG et renforcent le climat de méfiance en leur sein. D'où la propension de la plupart des ONG nationales à travailler de manière isolée et à partager le moins possible, les informations sur les sources de financement, les opportunités de partenariat et d'action, etc.

Cette tendance isolationniste et individualiste observée au niveau des pays se trouve transposée au plan régional, malgré les rencontres et conférences qui, du reste, n'adviennent que si les partenaires du Nord en offrent l'occasion. Les ateliers régionaux, organisés et entièrement financés par les ONG africaines sont plutôt rares. De même, ces rencontres, lorsqu'elles ont lieu grâce à la bienveillance d'un bailleur de fonds, servent en général, à discuter des préoccupations de celui-ci qu'à définir des stratégies fiables et efficaces de coopération entre ONG du Sud. En définitive, on peut affirmer, sans risque de se tromper, que le renforcement institutionnel des ONG africaines, tant au plan national que régional, demeure une préoccupation constante et cela, malgré la multitude de collectifs, de fédérations et de réseaux régionaux qui n'agissent que s'il y a appui extérieur. Autant dire que même l'organisation inter et intra ONG mérite réflexion et action conséquente. Sinon, la dimension souvent modeste des ONG ne leur permettra point de peser lourd, ni à l'échelle nationale, ni sur le plan international, si elles continuent d'oeuvrer en rangs dispersés.

### **2.3.3 - L'insuffisance de professionnalisme**

Le grief habituellement formulé par les structures étatiques à l'endroit des ONG concerne précisément leur manque de compétences dans certains domaines qu'elles prétendent investir comme champ d'intervention. Au-delà de quelques tendances à la généralisation, on peut admettre cependant que ce jugement ne manque pas de fondement et cela pour des raisons fort compréhensibles.

D'abord on doit reconnaître que l'Etat, du moins jusqu'à une date encore récente, dispose de moyens pour mettre en place du personnel suffisamment varié et de niveau technique et intellectuel assez appréciable. De fait, l'administration a toujours disposer de compétences réelles par rapport à la diversité des tâches qui lui incombent. Qu'elle ait su en faire bon usage ou non est une autre question. Mais fondamentalement, l'Etat est mieux pourvu en ressources humaines que toute autre institution de développement.



Pourtant, tout se passe aujourd'hui comme si appartenir à l'administration est forcément source d'incompétence. Face à l'échec de l'Etat «entrepreneur», les bailleurs de fonds et les ONG proclament à l'unisson, l'inaptitude de l'administration et de son personnel à oeuvrer efficacement pour le développement. Ainsi, pour cause d'ajustement structurel, il est demandé à l'Etat de céder la gestion de certains secteurs vitaux à des acteurs privés. Lorsque ce désengagement ne se fait pas en faveur des ONG, c'est plutôt la création d'agences à gestion autonome qui est recommandée; même si enfin de compte, ces agences sont littéralement investies par les mêmes fonctionnaires qui acquièrent ainsi un nouveau statut et une nouvelle crédibilité. Les exigences des programmes d'ajustement structurel tendant à dépouiller progressivement les cadres de l'administration de certaines de leurs responsabilités, ont pour conséquences directes de conforter les agents des ONG comme alternative à une nouvelle classe de gestionnaires du développement dit «durable».

Par la volonté des bailleurs de fonds à la recherche de nouveaux interlocuteurs, les ONG se retrouvent donc en première ligne de bien de programmes ou projets de développement localisés ou à dimension nationale. Il faut mobiliser les ressources humaines nécessaires et les équiper pour l'accomplissement de leur mission. Et c'est là que commence l'aventure pour certaines ONG qui, de part leurs capacités financières et organisationnelles et leur expérience sur le terrain, se trouvent désemparées par l'impossibilité de réunir des personnes ressources dont elles ne disposaient pas et pour lesquelles elles n'ont même pas les moyens d'acquérir les services. Face à une telle situation, la solution consiste naturellement à se rabattre sur de jeunes diplômés sans emploi prêts à tenter leurs chances et à n'importe quel prix. Pour être conformes à leur propre esprit, les ONG préfèrent utiliser les services de personnes travaillant en dehors de l'administration. Or dans ce cas, ou il s'agit des sans emploi, ou bien des professionnels du marché concurrentiel; dans l'une ou l'autre éventualité, ce sont des prestataires qui opèrent en situation précaire, donc vulnérables. Il est alors plus facile de proposer des coûts de prestations défiant toute concurrence; surtout que l'atrophie du marché de l'emploi ne laisse guère de choix à ceux qui sont tout juste à la recherche de moyens de subsistance. Les ONG profitent ainsi de la situation pour s'attacher les services de personnes qui offrent, sans doute, l'avantage de coûter moins cher, mais qui n'ont pas souvent ni les qualifications professionnelles requises, ni l'expérience pratique nécessaire pour faire face aux difficultés éventuelles de leurs tâches.

De plus, gérer un programme de développement nécessite une tradition qui n'est pas à la portée de tout le monde. La plupart des responsables d'ONG ne sont pas des spécialistes des domaines dans lesquels ils acceptent volontiers d'intervenir. Il s'ensuit donc que la gestion stratégique des programmes est laissée au gré de consultants qui ont la particularité de n'être responsables que de leurs idées, mais pas de ce que l'on en fait. Par ailleurs, à la différence des services administratifs qui ont une responsabilité durable face à la nation et donc aux populations, les ONG ne répondent que des activités ponctuelles exécutées dans le cadre de projets localisés à durée de vie plus ou moins limitée selon la disponibilité du financement. Le fort taux d'utilisation de prestataires de services occasionnels ajouté à l'instabilité du personnel permanent, font que bon nombre d'ONG sont incapables de constituer un capital humain stable et durable pour l'amélioration de leurs propres performances.

Et c'est l'ensemble de toutes ces lacunes qui est comptabilisé au bénéfice des ONG comme étant des acteurs du développement peu coûteux. Mais au fond, qui a jamais réfléchi sur les conséquences de la sous valorisation des compétences - en termes financiers comme en sécurité de l'emploi - sur la disponibilité à long terme des ressources humaines pour le développement durable des pays pauvres?

En définitive, on retiendra que le non gouvernemental n'est pas toujours synonyme de réussite garantie. Dans la problématique actuelle du développement de l'Afrique, l'essentiel est de savoir tirer profit des potentialités humaines disponibles aussi bien au sein de l'administration publique que dans les organisations de la société civile. Chacun, à sa place, a certainement sa part de contribution à l'exécution des tâches essentielles du développement national. Faire l'apologie des compétences en secteur privé au détriment de celles du secteur public peut relever parfois de la simple diversion.

### *2.3.4 - La dépendance chronique du financement extérieur*

«L'argent est le noeud de la guerre» dit-on souvent! En effet, le financement du développement requiert la mobilisation de ressources considérables et pour cette raison, est au centre des débats et des discours sur les relations entre les pays du Nord qui se qualifient de «donateurs» et les pays du Sud définis comme «demandeurs». Ces deux positions inconciliables ont caractérisé depuis des décennies, les rapports de coopération entre les Etats et les gouvernements du Sud et du Nord, d'une part, et entre les pays en général et les institutions multilatérales d'appui au développement, d'autre part. On pourrait presque dire que le verdict de l'échec du développement à l'échelle mondiale repose en grande partie sur l'appréciation que chaque camp a des résultats de ces rapports dichotomiques.

De manière pragmatique, la déception du Nord et des principaux bailleurs de fonds multilatéraux à l'égard des Etats du Sud est fondée sur le fait que le financement du développement international a été mal utilisé, surtout par les gouvernements des pays bénéficiaires. La conséquence est que ces Etats, au lieu de développer leurs propres capacités à assurer la continuité du financement de leur développement, en sont plutôt réduits en un état de dépendance chronique des contribuables du Nord au point que ceux-ci en sont venus à être plus exigeants à l'égard de leur gouvernement respectif. La pression de ces contribuables, de plus en plus écrasés par plus d'impôts dans une situation de crise économique persistante, a obligé les donateurs à réviser à la baisse leur degré de générosité. Les programmes d'ajustement structurel sont devenus alors l'instrument privilégié de régulation des besoins en financement des pays demandeurs. Dans cette optique, il fallait réduire le rôle de l'Etat dans la conception et le pilotage des programmes de développement, afin de mieux impliquer la société civile à travers ses organisations représentatives. Si l'Etat est particulièrement visé, c'est qu'il est supposé avoir utilisé les ressources mobilisées principalement pour des dépenses de prestige au détriment des actions de développement à la base ou durable comme dirait l'autre. On comprend alors tout l'espoir placé en les ONG pour que le financement aille enfin à la base.

Mais pour ce qui nous concerne, la question essentielle est moins l'assurance de voir les ressources convoyées effectivement vers la base, que celle de savoir comment les mobiliser et où? Car les organisations de la société civile ont coutume de reprocher à l'Etat, sa trop grande dépendance du financement extérieur, au point qu'il finit par hypothéquer la souveraineté nationale. Dans presque tous les pays du Sud et particulièrement en Afrique, les contestations des organisations syndicales portent, pour une grande part, sur la dénonciation de l'adhésion des Etats aux programmes d'ajustement structurel (PAS) du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Les Etats pour leur part font remarquer à juste titre que, dans le montage des mécanismes relationnels actuels, il n'y a pas d'alternative au PAS pour accéder au financement international. Si donc la société civile est consciente des dangers de la dépendance financière externe, que se passe-t-il en son sein depuis que les ONG prétendent relever le défi?

Le moins qu'on puisse dire est que rien n'a changé! Dans un certain sens, le phénomène de sujétion financière des ONG africaines s'est plutôt empiré et cela ne devrait point surprendre. En effet, deux ordres d'explication sont possibles: des raisons historiques et des raisons conjoncturelles.

◆ Historiquement parlant, on rappellera que les ONG telles que connues de l'Occident, ont été des associations créées sous l'initiative de personnes souvent assez riches, capables de financer significativement des activités d'ordre philanthropique, social ou de secours d'urgence. Parfois c'est au nom d'une haute personnalité que se créent des fondations pour mobiliser des ressources afin de réaliser des actions d'intérêt général au profit d'une communauté donnée ou des populations à l'échelle internationale. Dans un troisième cas de figure, ce sont des communautés confessionnelles qui sont à l'avant-garde de cette mobilisation de bienfaisance pour le compte des couches sociales déshéritées. Enfin, des mécanismes de financement dans le cadre de l'aide publique au développement des pays nantis du Nord, permettent à leurs ONG de poursuivre l'oeuvre de coopération internationale sur une base plus décentralisée et moins officielle.

Comme on peut le constater, l'initiation et la gestion de ce que nous appelons ONG ont toujours requis la disponibilité de ressources financières propres ou accessibles. Cela confirme l'assertion fort pertinente selon laquelle «l'ONG n'est pas une affaire du pauvre».

◆ Par contre, en ce qui concerne l'Afrique du moins, nous assistons à une situation tout à fait inverse. Les promoteurs d'ONG sont pour la plupart des gens moins fortunés, au point qu'il est permis d'affirmer que c'est même leur état de pauvreté qui sert de mobile principale à la création des ONG. En effet, à la situation conjoncturelle très critique de l'Afrique, correspond cette phase d'implosion des organisations de la société civile. Leur naissance répond grosso modo à trois cas d'opportunité:

- les premières raisons de création d'ONG africaines se situent dans le cadre de l'accroissement des besoins de secours d'urgence dus à la combinaison des effets de la série des grandes sécheresses qu'ont connues la plupart des pays du Sahel et de la Corne de l'Afrique, et des guerres civiles qui ont miné certains d'entre eux durant les années 1980.

Durant cette période, les ONG, toutes origines confondues, ont joué un rôle éminemment utile comme relais sur le terrain des agences d'assistance internationale. L'immensité de la tâche a poussé beaucoup d'ONG du Nord à encourager l'émergence d'organisations locales afin d'augmenter leurs capacités d'intervention. On a donc assisté à la multiplication de ces organisations, soit par transformations d'antennes d'ONG du Nord en structures nationales, soit la création *ex nihilo* d'organisations nouvelles régies par les lois nationales sur les associations. Outre la volonté de contribuer un tant soi peu à la lutte contre les fléaux humains et les catastrophes naturels, l'avènement des ONG dites locales a également trouvé sa justification dans le besoin de rechercher des partenaires de proximité en dehors du secteur étatique.

- avec le désengagement de l'Etat de certains secteurs de production, les créateurs d'organisations d'autopromotion ont trouvé là, une raison supplémentaire de leurs initiatives. D'autant plus que l'arrêt des recrutements dans les fonctions publiques depuis plus d'une décennie ne laisse guère de perspectives aux milliers de jeunes diplômés chaque année, auxquels d'ailleurs viennent s'ajouter d'autres centaines de travailleurs précocement mis à la retraite du fait des programmes d'ajustement structurel. Créer une ONG devient ainsi une opportunité d'auto emploi, surtout si par chance, un projet venait à offrir des possibilités de financement.

- la troisième raison de création d'ONG en Afrique est liée au processus de démocratisation politique qui a cours sur le Continent depuis le début des années 1990. Dans le cadre des forums nationaux appelés également «conférences nationales», beaucoup d'ONG et diverses associations ont été initiées dans le but d'y participer en tant que représentantes de la société civile. Mais principalement, c'était l'unique et plus simple stratégie pour les initiateurs de prendre part aux débats politiques, à défaut de créer un parti politique pour lequel ils n'ont pas les moyens nécessaires. Selon l'évolution des situations, la plupart de ces organisations ont fini par se transformer ou en partis politiques, ou en ONG dites de développement.

*Dans les trois cas de figures que nous venons d'évoquer, on soulignera le fait que la naissance de bien d'ONG africaines est souvent un acte conjoncturel, sinon opportuniste. En dépit du discours officiel des dirigeants de ces organisations de viser le développement à la base, on se rend bien compte que créer une association répond parfois à des préoccupations tout à fait personnelles. Elle devient ensuite un outil de négociation du financement externe. Car en Afrique, les ONG sont avant tout une émanation de la pauvreté et comme telles, elles vivent de ressources externes qu'elles tentent, vaille que vaille, de mobiliser en partenariat ou non auprès des bailleurs de fonds du Nord. En cela, les ONG n'ont aucune leçon d'indépendance financière à donner à l'Etat. Qu'elles soient du Nord ou du Sud, les ONG engagées dans des programmes de développement sont fortement dépendantes du financement extérieur. Celles du Nord ont peut-être un avantage sur leurs homologues du Sud dans la mesure où elles bénéficient de subventions importantes de la part de leur gouvernement respectif et de certains milieux aisés de leur pays. On peut se poser donc la question de savoir si les ONG du Nord sont qualifiées pour donner des leçons d'auto financement à celles du Sud, alors même qu'elles ne survivent que grâce principalement aux subsides de l'aide publique au développement de leur pays.*

Tout ce qui précède nous amène à dire que, si l'importance du rôle des ONG ne fait pas l'objet d'un doute, encore faut-il savoir dans quelle mesure elles pourront convaincre davantage face à ce phénomène de prééminence du secteur informel.

### **3 - LA DUPLICITE NATURELLE ENTRE ONG ET SECTEUR INFORMEL**

La question mérite d'autant plus d'intérêt que les ONG revendiquent une existence légale en même temps que leur champ d'opération privilégié se situe en secteur informel. Quel doit être le sens de l'action qu'elles entendent mener au sein de ce secteur, et quelles sont les activités concrètes à prendre en compte? Tel est l'objet de cette section.

#### **3.1 - Une origine commune**

Avant de s'interroger sur la contribution des ONG à la promotion du secteur informel, il convient de souligner d'abord que les deux font partie intégrante de la société civile. En effet, chaque société humaine possède une capacité intrinsèque de structuration et d'autorégulation face aux dysfonctionnements éventuels qui jalonnent son évolution. Aussi, des formes d'organisations alternatives apparaissent-elles dès que le besoin se fait sentir, sans que cela fasse l'objet d'une action programmée à l'avance. De même, face aux besoins de subsistance, chaque société secrète un modèle particulier d'économie pour la production des biens et services nécessaires à son maintien et à sa reproduction. Tel est le cadre théorique de justification de l'existence des ONG - en tant que forme organisationnelle de la société civile - et du secteur informel - en tant que modèle économique de survie des populations. Cette dualité de la société civile engendre pourtant des caractéristiques communes que sont la capacité potentielle d'initiative, le besoin permanent d'autonomie et la méfiance à la réglementation.

Comme nous avons eu à le dire plus haut, le processus du développement en Afrique a été longtemps marqué par le rôle prédominant de l'Etat et de ses structures formelles à tous les niveaux de la vie nationale. Cette situation a amené le citoyen à s'en remettre totalement à l'Etat supposé capable de résoudre tous ses problèmes. En conséquence, les associations de la société civile, lorsqu'elles venaient à exister, se donnaient plutôt pour mission d'oeuvrer au renforcement des liens de solidarité entre les membres et dans certains cas, à constituer des groupes de pression pour attirer l'attention de l'administration sur ce qu'elle devrait faire pour le développement de leurs communautés d'appartenance. Rarement, elles s'imaginaient que cette tâche leur revenait. Cette attitude s'est amplifiée avec l'avènement des systèmes politiques à parti unique dans lesquels toute forme d'organisation devrait s'inscrire dans le cadre des objectifs idéologiques du pouvoir. Tout doit être conçu et réalisé au sein des structures du parti unique et en son nom. De même sur les plans économique et culturel, tous les secteurs relevaient du contrôle de l'Etat et du parti qui décidaient souverainement des cadres institutionnels et juridiques devant les régir. L'informel était à peine perceptible! Mais avec l'action conjuguée de la crise économique et du processus de démocratisation politique, les énergies de la société civile ont été libérées amenant l'ensemble des acteurs à redéfinir leurs rôles. L'Etat prend conscience de ses limites et les organisations à la base se rendent compte de leurs forces et de leurs devoirs.

On voit alors se multiplier diverses formes d'associations qui prennent de l'initiative et ambitionnent de réaliser des programmes de développement autrefois considérés comme relevant du domaine réservé de l'Etat.

Les ONG en particulier vont s'attribuer l'épithète «de développement» en opposition avec toutes les autres associations à fonctions traditionnelles d'entraide et de solidarité. Dans ce rôle, beaucoup d'ONG ont pris des initiatives assez courageuses dans presque tous les domaines de développement. Elles tendent de plus en plus à privilégier les actions de transformation en profondeur des communautés au détriment des actions philanthropiques ou d'assistance sociale.

Pendant ce temps, les citoyens dans leur ensemble ne croient plus en «l'Etat providence» et comprennent qu'ils doivent prendre leur destin en mains. D'où le développement de petites activités économiques surtout dans les secteurs de l'artisanat et de la distribution des biens de consommation courante. La capacité imaginative des individus débouche parfois sur des offres de services assez surprenantes. On citera le cas des taxis-moto du Bénin qui constitue un exemple type de l'esprit d'initiative de la société civile à inventer des solutions originales adaptées aux moyens de la majorité des citoyens. De par le développement de ce moyen de transport, il s'est créé un marché de maintenance de nuit permettant à de jeunes mécaniciens d'offrir des services d'entretien de suppléance aux conducteurs en difficulté. Ainsi ce secteur d'activités a su se créer son propre dispositif garantissant l'exercice permanent de la fonction de conducteur de taxi-moto à tout moment de la journée.

Par ailleurs, il est bien connu que les acteurs de la société civile tiennent à leur indépendance par rapport aux structures étatiques. Cette attitude est encore plus marquée chez le ONG qui, tout en souhaitant une collaboration avec l'Etat, exigent la reconnaissance de leur spécificité et le respect de leur liberté d'action. Il en va de même pour les opérateurs du secteur informel, tant des zones urbaines que rurales. En conséquence, on comprend leur réticence à se soumettre à une forte réglementation de leurs activités.

En tant que «modèle économique» et acteurs de développement de suppléance au sein de la société civile, on peut présumer qu'il y a une interdépendance naturelle entre le secteur informel et les ONG tels que définis supra.

### ***3.2 - La contribution des ONG dans la promotion du secteur informel***

Il est courant de rencontrer dans plusieurs pays africains, des programmes/projets d'appui au secteur informel soutenus financièrement par les bailleurs de fonds multi ou bilatéraux, sans qu'il soit toujours évident de savoir dans quel sens va s'exprimer cet appui. Bien que ces programmes sont dits de «développement» ou de «promotion» du secteur informel, il est souvent difficile de savoir si leurs objectifs visent à perpétuer ou plutôt à réduire l'importance de ce secteur.

La remarque est assez importante dans la mesure où nous avons eu à évoquer les dangers d'une économie informelle pour le développement à long terme des pays. Mais il a été également dit que le secteur informel était une donnée qui s'est imposée à la plupart des pays africains comme réponse spontanée à l'incapacité des Etats à promouvoir une économie performante au profit de la grande majorité des populations. En tant que «mal nécessaire», il convient toutefois de savoir en quoi les acteurs endogènes de soutien au développement, notamment les ONG, peuvent-ils être utiles à ce secteur informel et en quel sens. A cette question, nous proposons trois pistes d'action que les ONG devraient intégrer dans leurs programmes d'intervention.

### **3.2.1 - L'appui au développement de la culture de l'autopromotion**

Nous l'avons dit, les acteurs du secteur informel sont tous d'inspiration privée et volontariste. En ce sens, ils doivent d'abord compter sur leurs propres forces et cela, à partir des modestes moyens à leur disposition. Cela nécessite une nouvelle façon de concevoir le développement, et c'est ici que les ONG ont un rôle important à jouer.

Après des communautés, les ONG doivent aider les populations à inscrire leurs activités dans le long terme. Pour ce faire, il importe qu'elles soient capables d'amener ces communautés à définir *une vision partagée du développement*, condition indispensable d'une vraie autopromotion à la base. Plusieurs décennies d'effort de développement en Afrique nous révèlent que les principaux acteurs ont été toujours des gens de l'extérieur. D'abord durant les deux premières décennies, presque tous les pays francophones au Sud du Sahara se sont dotés de plans quinquennaux de développement, conçus et élaborés par des sociétés spécialisées occidentales. Bien souvent, la contribution des cadres africains a consisté à réunir les informations ou la documentation nécessaires; pour le reste, l'essentiel du travail revenait aux experts expatriés. Quand bien même les cadres nationaux ont pu prendre la relève, leurs interventions n'étaient pas moins externes. Les grandes orientations du développement étaient définies depuis les bureaux des administrations sans une réelle et conséquente implication des populations. Pendant ce temps, les ONG étrangères tentaient, tant bien que mal, de corriger le tir en obtenant que les communautés bénéficiaires puissent au moins être associées à certaines décisions dans le processus de mise en oeuvre des projets déjà arrêtés par les pouvoirs publics. Il va sans dire que ces actions correctives ne pouvaient avoir que des effets limités du fait que les choix fondamentaux étant déjà opérés, aucune remise en cause ne saurait être tolérée.

Maintenant que des ONG locales prétendent représenter la société dont elles sont issues, on doit pouvoir s'attendre à ce qu'elles oeuvrent pour que les populations soient les principaux acteurs du développement. Il ne s'agira plus de définir à leur place le développement, mais plutôt faire en sorte qu'elles s'impliquent dans tout le processus de diagnostic des problèmes auxquels elles sont constamment confrontées, d'opérer les choix stratégiques, d'identifier les moyens d'action nécessaires, de mobiliser les ressources requises et surtout de s'organiser pour assurer la mise en oeuvre des plans d'action conçus à cet effet. L'autopromotion exige que le sens du développement soit d'abord celui des communautés concernées et que toutes interventions extérieures ne viennent que comme réponses à des demandes ou besoins précis.

Ceci exige en contrepartie que les ONG elles-mêmes soient en mesure d'accompagner cette dynamique interne qui est nécessairement lente. Elles doivent faire une politique des ressources humaines qui les habilite à répondre efficacement aux sollicitations des populations sans les remplacer dans leur rôle légitime d'acteurs et de bénéficiaires de leur propre vision. En quelque sorte, les ONG ont désormais cette responsabilité d'aider les communautés à être porteuses de rêve au lieu de vivre et de réaliser les rêves d'autrui, comme cela a été le cas depuis des décennies. *Il faut donc qu'elles se dotent de plans stratégiques de développement.*

### **3.2.2 - L'appui au renforcement des capacités organisationnelles**

Le développement à la base tant souhaité par les bailleurs de fonds implique que les communautés disposent en leur sein de capacités nécessaires afin de pouvoir assumer les tâches fondamentales qui leur reviennent. Car la vision partagée du développement dont il a été question, signifie que des leaders locaux soient capables de formuler des orientations, de les faire accepter par la plus large partie possible des membres de la communauté et d'amener celle-ci à se doter d'organes de gestion collective des décisions prises qui peuvent se situer à différents niveaux, notamment lors:

- du diagnostic de la situation globale de la communauté,
- de l'analyse des contraintes/atouts et des forces/faiblesses de l'environnement,
- de l'établissement des priorités et la fixation des objectifs à court, moyen et long termes,
- de la planification des actions à engager,
- de la définition des stratégies institutionnelles, organisationnelles et structurelles alternatives,
- de la mobilisation des ressources (humaines, matérielles et financières),
- de la mise en place des mécanismes de suivi/évaluation...

Chargées de l'appui de proximité, on peut espérer que les ONG soient mieux placées que quiconque pour aider les populations à cet effet, surtout qu'ici intervient la bonne connaissance du milieu. Dans leur stratégie d'intervention, la formation et l'appui-conseil constitueront l'essentiel de la logistique de cet accompagnement. En tout état de cause, on peut dire qu'aussi longtemps que les populations n'auront pas la maîtrise des décisions fondamentales concernant le développement de leur milieu, il sera difficile de parler de développement humain durable. C'est cela le défi lancé aux ONG désireuses de démontrer qu'elles peuvent réussir là où l'Etat a échoué.



### **3.2.3 - L'appui au développement de l'entrepreneuriat**

Nous avons déjà évoqué la capacité réelle des acteurs du secteur informel à prendre des initiatives parfois assez originales, sans toutefois oublier les limites que représente toute situation informelle. En particulier, les activités économiques du secteur informel ont tendance à se replier sur elles-mêmes pour éviter ce qu'il est convenu d'appeler les tracasseries administratives. Or le développement des entreprises suppose au contraire l'établissement d'un cadre institutionnel et juridique qui garantisse et sécurise à la fois les acteurs et les transactions. Ainsi, la création d'une entreprise qui se veut performante et donc ouverte sur le monde, a besoin de s'appuyer sur la réglementation en vigueur qui devra toutefois être incitatrice et protectrice. Si donc nous convenons de soutenir le développement de l'entrepreneuriat, c'est que nous devons aussi convenir à rendre moins informelles les activités économiques dans tous les secteurs possibles. En d'autres termes, il faudra de plus en plus et de façon progressive réduire l'importance du secteur informel dans le système économique national. Au-delà de ce que devrait faire l'Etat dans ce sens, le plus important reste du ressort des acteurs de l'informel eux-mêmes, avec dans la mesure du possible, l'appui des ONG en tant que partenaires privilégiés de proximité. Deux domaines d'action importants méritent d'être évoqués:

*\* La promotion de micro entreprises.* En reconnaissant le rôle éminent que peuvent jouer les ONG dans l'initiation et le développement de micro entreprises en secteur informel, nous devons toutefois mettre en garde les responsables de ces organisations contre la tentation, malheureusement très répandue, de se transformer elles-mêmes en entreprises. En effet, il est très courant d'entendre les dirigeants d'ONG parler de leurs activités économiques comme si l'ONG était une entreprise dans le sens d'un lieu où se combinent des facteurs et des activités pour la production de biens et services à titre rentable. Pourtant, ces mêmes dirigeants aiment à insister sur la définition de leur ONG comme étant une association de volontaires pour des activités d'intérêt général, en tout cas à but non commercial. Il s'agit là de deux fonctions à ne pas confondre et qu'en tout état de cause, un dispositif légal fonctionnel ne saurait cautionner.

Il est donc important d'insister sur le fait que des ONG peuvent appuyer des initiateurs d'activités génératrices de revenu sans que celles-ci soient considérées comme des éléments constitutifs de l'objet social d'une ONG. La confusion est en effet source de conflits et de dérapages préjudiciables à l'image de marque des ONG en tant qu'acteurs d'accompagnement. Du reste, il est assez curieux de savoir qu'aucune ONG du Nord ne se fait enregistrer comme importateur ou exportateur sur le registre de commerce. En Afrique pourtant, beaucoup de bailleurs de fonds prétendent aider les ONG à produire et à exporter des biens de consommation agricoles ou artisanaux comme le ferait un opérateur économique ou une entreprise au sens juridique du terme.

Cette clarification faite, il est évident que les ONG sont en mesure d'aider des promoteurs éventuels à identifier des opportunités d'affaires, à les accompagner dans le montage de dossiers techniques et financiers et les orienter vers les personnes et institutions habilitées à répondre adéquatement à leurs préoccupations.

*\* La promotion d'entreprises de type coopératif.* De par son origine, la coopérative s'est imposée comme la forme d'entreprise à la portée des pauvres, et de par son statut juridique, elle apparaît la plus apte à discipliner le secteur informel. Fondamentalement, la double nature de la coopérative - à la fois une association de personnes et une entreprise en fait un des opérateurs économiques privilégiés de la société civile qui fait également sienne la philosophie volontariste si chère aux ONG. On comprend alors l'intérêt de promouvoir des entreprises coopératives en secteur informel, non seulement pour permettre aux populations déshéritées de satisfaire leurs besoins économiques et socio-culturels, mais surtout pour en faire un levier efficace de transformation progressive et en douceur de l'économie informelle. Le choix de la formule coopérative n'est pas fortuite. En effet, c'est le type d'entreprise qui exige moins de procédures juridiques dans sa constitution d'une part, et qui soit adapté à tous les secteurs professionnels d'autre part.

L'intervention des ONG pourrait d'ailleurs aider à corriger certaines erreurs du passé qui ont fait croire que les coopératives étaient la chose de l'Etat. Cela est dû au fait qu'aux lendemains des indépendances africaines dans les années 1960, les coopératives ont été massivement utilisées par les gouvernements dans le cadre de leurs politiques de développement agricole. En particulier, elles ont servi à soutenir la production de certaines cultures d'exportation tels que le café, le cacao, le coton, l'arachide, etc. Les gouvernements en ont fait un mode commode de mobilisation des paysans producteurs et du financement extérieur nécessaire, en même temps qu'elles se sont chargées de certaines tâches moins rentables mais coûteuses comme la collecte primaire des produits et l'entretien des exploitations. Le poids assez marqué de l'Etat dans la gestion et la fixation des objectifs de ces coopératives a entraîné un manque d'intérêt et donc d'adhésion des populations à ce genre d'entreprises.

Mais aujourd'hui face à la crise financière qui réduit les chances d'un individu de mobiliser seul les ressources nécessaires à l'investissement, les gens découvrent de plus en plus les vertus de l'action collective. Aussi, assistons-nous à l'émergence de coopératives dans divers secteurs de l'activité humaine, notamment en matière de mobilisation de l'épargne et du crédit pour le financement des activités rentables, de l'habitat social, du transport, de la santé, etc. C'est là, la preuve que les coopératives, conçues et gérées dans le respect de leurs principes, peuvent aider à lutter contre la pauvreté tout en promouvant l'esprit entrepreneurial.

### **Conclusion: Quelle politique en faveur du secteur informel?**

Au terme des réflexions qui précèdent, nous pouvons conclure qu'il y a une synergie d'action potentielle entre le secteur informel et les ONG.

Pour ce qui concerne le secteur informel, nous rappelons qu'il est le lieu d'une économie de rupture et de survie pour la grande majorité des populations des pays du tiers monde. Son importance oblige à définir une politique d'action concrète à son égard et c'est à cette fin que trois observations méritent d'être soulignées:

- d'abord, il est dangereux, pour le développement à long terme des pays pauvres d'encourager l'expansion du secteur informel. Car, qui dit informel, dit absence de statut officiel et de réglementation. Or, l'économie se mondialise et il n'est pas certain que les performances assez modestes du secteur informel puissent permettre aux pays concernés d'affronter la concurrence qui sera de plus en plus féroce pour les plus faibles.

- mais, il serait aussi irresponsable, dans les conditions actuelles, de prôner la suppression du secteur informel. Cela reviendrait à supprimer les moyens d'existence de plus de 80% des populations du Tiers Monde.

- en conséquence, il est du devoir de tous les acteurs du développement d'œuvrer dans le sens d'accroître les capacités entrepreneuriales de ce secteur afin de lui permettre d'amorcer progressivement son autodestruction au profit d'une économie plus structurée et plus performante, capable d'affronter les règles de la concurrence au plan national, régional et international.

Dans ce processus, les ONG ont une contribution non négligeable. Aussi, gagneraient-elles à jouer correctement leur rôle d'organisations d'intermédiation technique et/ou financière de proximité auprès des populations. Ce qui implique qu'elles soient également capables d'établir des relations de partenariat fructueuses avec les bailleurs de fonds et l'Etat. En aucun cas, il ne sera question pour elles de prétendre remplacer ni l'Etat, ni les pourvoyeurs de ressources financières, mais devront, plus que jamais, devenir les porte-parole crédibles de la société civile appelée à jouer le rôle le plus déterminant dans la dynamique du développement humain durable.

## **PROJET D'INTERET**

Présenté par le Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base (CBDIBA)  
**ADRESSE**

B.P: 256 Bohicon, Tel. (229) - 51 04 85 / 51 06 35, Fx: (229) 51 07 33:

Email: cbdiba.bow.intnet.bj

Personne à contacter: Patrice LOVESSE

### **MISSION du CBDIBA**

Appuyer les organisations paysannes pour leur véritable autopromotion, en particulier les groupements de femmes.

### **QUELQUES RESULTATS OBTENUS**

- Construction de 34 caisses villageoises d'épargne et de crédit (CAVECA) avec 11.636 sociétaires et 143.259.280 fca (250.000 \$US) d'épargne mobilisée
- Mise en place de 53.934.985 fca (95.000 \$US) de crédit pour le renforcement des caisses et des activités génératrices de revenus des groupements de femmes
- Mise en place de 20 cuves à pétrole dans 20 villages pour l'approvisionnement des groupements villageois.
- Construction d'un centre de formation d'une capacité de 111 places
- Initiation de deux projets de collecte et de traitement des ordures ménagères à Bohicon et à Dogbo.
- Construction d'une maternité à Assanté et de cinq (5) latrines publiques.
- Construction de trois magasins de stockage
- Construction du siège de l'Union Sous-préfectorale des Producteurs de Zogbodomé
- Construction de 13 ponceaux
- Organisation de trois semaines de l'arbre dites "Opération une femme, un arbre" dans le cadre de la protection de l'environnement
- La formation de 58 parajuristes dans le cadre de l'éducation au droit et d'assistance judiciaire
- La formation à distance de 285 personnes à l'administration et à la gestion des coopératives
- Appui organisationnel aux paysans pour la mise en place de la Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO/Bénin) et aux groupements de femmes pour la mise sur pied du Conseil National des Femmes Rurales du Bénin (CONAFERBE)
- Installation d'une ferme école de 50 Ha déjà mise en exploitation

### **ACTIONS EN COURS**

- Organisation d'une quinzaine de mobilisation de l'épargne rurale
- Recyclage des parajuristes
- Appui aux organisations paysannes pour la commercialisation et l'exploitation des noix d'anacarde
- Construction de huit (8) nouvelles CAVECA à Za-Kpota et à Zagnanado et recyclage de 495 élus des CAVECA
- Organisation d'un voyage d'échange d'expériences au Mali
- Auto-évaluation animée et évaluation externe des actions du CBDIBA depuis sa création

### **OBJECTIFS ET ACTIONS A VENIR**

- Réorientation des actions du CBDIBA pour amorcer réellement l'autopromotion progressive des groupements de femmes
- Aider davantage les femmes à créer et à gérer des micro entreprises
- Poursuite des activités d'appui organisationnel aux organisations paysannes
- Intensification de la formation des populations à la base surtout par la formation à distance
- Réaliser 50% du financement du fonctionnement du CBDIBA par ses fonds propres d'ici à l'an 2005.

## **AVIS**

Les lecteurs sont invités à adresser leurs réactions sur certains aspects précis à l'adresse suivante.

IIED - Londres

ou

IIED - Bureau - ONG, Cotonou

M. Bolaji Ogunseye

B.P. 1236 Cotonou.

Tel: (229) 330639 Fx: 2205 331506

Email: [ispec@bow.intnet.bj](mailto:ispec@bow.intnet.bj)

Les réactions les plus significatives pourront être publiées dans le prochain no.

Pour ce faire, elles ne doivent pas dépasser 10 (dix) lignes dactylographiées.



Réseaux des ONG  
africaines

## Les Programme des réseaux d'ONG africaines

Le Programme des réseaux d'ONG africaines soutient le développement des capacités de réseaux d'ONG, d'associations de base et de fédérations en Afrique. Sa stratégie consiste à mener des actions concertées avec des réseaux locaux, nationaux et régionaux. En l'absence de telles structures, le programme encourage la création de fronts communs associant des groupes individuels et des réseaux, de manière à faciliter une réponse collective et institutionnelle à des défis partagés. L'objectif principal est d'accroître la pertinence et la "capacité de réponse" des ONG aux besoins des communautés, des organisations populaires et des efforts de développement à la base.

Le programme s'efforce d'aider les ONG à développer leurs connaissances des questions et défis du développement durable, et à renforcer leur capacité institutionnelle à apporter des solutions. Il cherche également à faciliter des interactions positives avec les gouvernements et les autres acteurs clés du développement africain, et à promouvoir des influences productives.

Basé actuellement à Cotonou (république du Bénin, en Afrique occidentale), le programme fournit également de manière ponctuelle des services d'appui à des ONG à des réseaux et à des associations populaires dans divers domaines opérationnels, dont l'appui documentaire (publication à petite échelle de documents de travail importants, traduction français-anglais de documents, de brochures ou de courts rapports relevant du programme, etc.), l'examen des propositions et stratégies de programmes d'ONG et une participation à leur élaboration, et l'évaluation de projets ou programmes. Dans certaines conditions, il facilite la préparation d'ateliers et séminaires destinés à des ONG.

International Institute for  
Environmental and Development  
3, Endsleigh Street  
London  
WC1H 0DD

Tel: (+44 171) 388 2117

Fax: (+44 171) 388 2826

Courrier électronique: [mailbox@iied.org](mailto:mailbox@iied.org)